CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTES VOSGES

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales des Vosges représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Jérôme L'Hommé et par sa Directrice, Madame Marie-Christine Klopp, dûment signataire de la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Communauté de Communes des Hautes Vosges, représentée par son Président, Monsieur Didier HOUOT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019 ;

Ci-après dénommée «la Cchv » ;

Le Conseil Départemental des Vosges représenté par son Président, François VANNSON dûment signataire de la présente convention

Ci-après dénommée « Cd 88 »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire :	Préambule	5
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles	6
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf	6
Article 3 :	Les champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges	6
Article 4 :	Les champs d'intervention de la communauté de communes	7
Article 5 :	Les champs d'intervention et objectifs partagés au regard des besoins	7
Article 6 :	Engagements des partenaires	8
Article 7 :	Modalités de collaboration	8
Article 8 :	Echanges de données	9
Article 9 :	Communication	10
Article 10 :	Evaluation de la CTG	10
Article 11 :	Durée de la convention	10
Article 12 :	Exécution formelle de la convention	11
Article 13 :	Confidentialité	11
Annexe 1 :	Diagnostic partagé	12
Annexe 2 :	Schéma de développement partagé	54
Annexe 3:	Evaluation de la démarche	77
Annexe 4 :	Liste des membres des instances de collaboration	79
Annexe 5 :	Echanges de données	80
Annexe 6 :	Annuaire de correspondance	81
Annexe 7:	Note d'accompagnement Vulnérabilité des territoires	
	Diagnostic social (élaboration des diagrammes en étoile)	82
Annexe 8 :	Délibération du Conseil Communautaire	84
Annexe 9 :	Délibération du Conseil Départemental des Vosges	86

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018- 2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2019 figurant en annexe 8 de la présente convention.

Vu la décision du Conseil Départemental des Vosges en date du 16 décembre 2019 figurant en annexe 9 de la présente convention ;

Préambule

La Caf des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles sur le territoire vosgien au travers le versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

La Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique pour :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention,
- Rationaliser les instances partenariales existantes.

Elle synthétise les compétences partagées entre la Caf, le Cd 88 et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (Epci), et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire.

De fait, elle apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles signé en décembre 2016. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf, le Cd 88 et la Ccpvm.

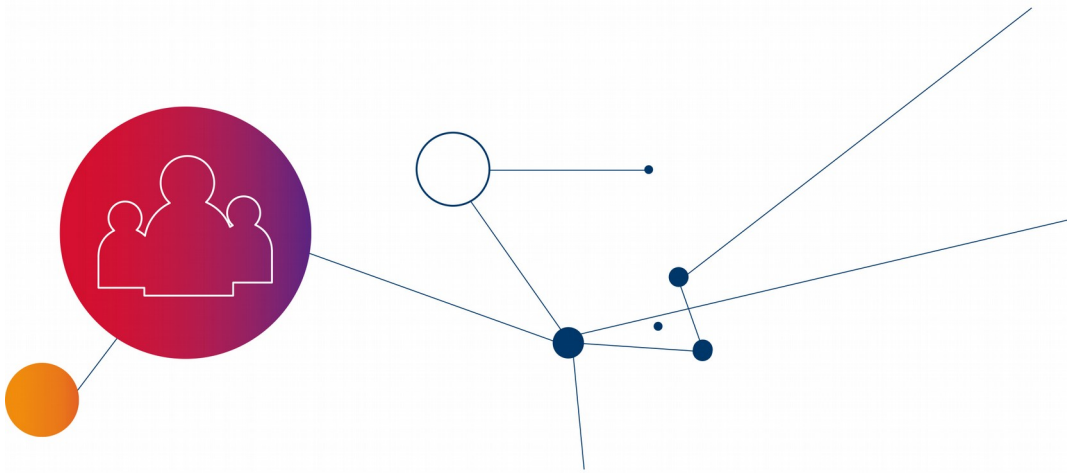

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges et la communauté de communes des Hautes Vosges.

Partageant des ambitions politiques communes, les parties s'engagent sur un schéma de développement stratégique global de territoire (Annexe 2) construit à partir d'un diagnostic partagé (Annexe 1) tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et des champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

La convention territoriale globale clarifie et articule les champs de compétences et d'interventions de la Cchv, du Cd 88 et de la Caf, et garantit la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf ont pour finalité :

- d'aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle,
- de faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- d'accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Sur le territoire de la communauté de communes, ces interventions de la Caf viseront à optimiser le fonctionnement des structures existantes et à développer de nouvelles actions au service des familles du territoire.

Article 3 : Les champs d'intervention du Conseil départemental des Vosges

Chef de file de l'action sociale départementale, le Conseil départemental a pour finalité au titre de ses interventions de :

- Déployer les objectifs définis par les élus de l'assemblée départementale dans le cadre du plan Vosges Ambition 2021 et des missions définies dans le cadre du Code d'Action Sociale et des Familles.
- Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées, personnes handicapées, de l'Aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile.

- Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département conjointement avec l'État, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Conseil départemental accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

Article 4 : Les champs d'intervention de la communauté de communes des Hautes Vosges

Politique du logement et du cadre de vie ; études et mise en œuvre de programmes ou d'opérations d'amélioration de l'habitat : Programme d'Intérêt Général, programme Habiter Mieux, ou tout autre dispositif venant s'y substituer, permanence conseil en architecture et Info Energie.

Action sociale d'intérêt communautaire : mise en place, animation et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants. Définition d'une politique d'accueil de la petite enfance sur le territoire intercommunal. Conduite d'opérations favorisant émergence d'actions de formation aux métiers de l'animation, en relation avec les organismes compétents et soutien financier auprès des participants résidents sur le territoire de la communauté de communes.

Article 5 : Les Champs d'intervention et objectifs partagés au regard des besoins

Le diagnostic partagé (annexe 1 de la présente convention) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la communauté de communes.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont :

- **d'améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire**
  Recenser et communiquer sur les offres de service du territoire

- **de maintenir et optimiser une offre de service de qualité sur le territoire en matière**
  de parentalité
  d'enfance - jeunesse
  d'animation de la vie sociale

- **de favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire**
  en développant l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire
  en développant une réponse globale aux besoins des familles en matière d'accueil des adolescents

- **d'impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants dans les domaines de**
  l'animation de la vie sociale

Le schéma de développement 2019-2023 (annexe 2 de la présente convention) décline pour chaque objectif : les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les moyens (humains, financier), l'échéance, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation.

Ce schéma permettra d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires et de mieux coordonner les services des différents partenaires.

Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Article 7 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la façon suivante.

L'instance de collaboration politique est le comité de pilotage CTG. Il est composé de représentants de la Caf, du Cd 88 et de la Cchv.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins._

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera co-piloté par la Caf, le Cd 88 et la communauté de communes.

L'instance de collaboration technique est le comité opérationnel CTG, constitué des référents de la communauté de communes, du Cd 88 et de la Caf.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle, le Comité de pilotage CTG. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en annexe 2 de la présente convention, en lien avec les référents de la CTG de la communauté de communes et de la Caf. Ce document constitue la feuille de route de la convention territoriale globale et elle est ajustée annuellement en fonction des réalisations.

Le comité opérationnel se réunit selon les besoins.

Les membres des instances de collaboration, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et actes réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la Convention du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 pris pour son application, de l'avis de la CNIL du 30 décembre 1994;
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les éventuelles conventions d'échange de données entre les parties intervenues antérieurement à la signature de la présente convention sont listées dans son annexe 5.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie dans le respect des règles institutionnelles de diffusion.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention et aux actions menées dans ce cadre.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 10 : Evaluation de la CTG

Une évaluation sera conjointement réalisée par les parties, préparé par le Comité opérationnel et validé par le Comité de pilotage. Il s'agira de mettre en évidence les thématiques où la marge de progression est la plus importante au regard des indicateurs de suivi.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 3 de la présente convention et au sein de chaque action du schéma de développement en annexe 2.

Une évaluation est réalisée au terme de la présente convention. Cette évaluation permettra d'adapter les objectifs et engagements des parties pour la Convention suivante.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue, à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 16 décembre 2023 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 12 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à
Le 16 décembre 2019
En trois exemplaires.

Cette convention comporte 11 pages paraphées par les parties et les 9 annexes énumérées dans le sommaire.

La Communauté de communes des Hautes Vosges Le Président, Didier HOUOT	Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON
La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges La Directrice Marie-Christine KLOPP	La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président du Conseil d'Administration Jérôme L'HOMME

Annexe 1

Diagnostic partagé

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Vosges
LA VIE EN VOSGES le Département
HAUTES VOSGES communauté de communes
Communauté de communes des Hautes-Vosges - 2019
Convention territoriale globale (Ctg)
Élargir sa vision, renforcer son action

Présentation du territoire

Communauté de Communes des Hautes-Vosges

La Communauté de communes des Hautes-Vosges (Cchv) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des Communautés de communes Terre de Granite (hors St-Amé), de la Communauté de communes de la Haute-Moselotte, de la Communauté de communes Gérardmer Monts et Vallées et de la commune nouvelle de Granges-Aumontzey.

Elle est composée de 22 communes et de 36 862 habitants (Insee 2014).

À l'Est du département des Vosges, la Cchv est située au cœur du massif des Hautes-Vosges. Elle est limitrophe avec le département du Haut-Rhin dont l'accès direct nécessite le passage de cols.

Le territoire communautaire est accessible depuis Épinal, Remiremont et Sain-Dié-des-Vosges par des routes départementales de montagne.

Avec ses 36 862 habitants, la Cchv concentre la cinquième densité de population la plus forte du département.

Si Gérardmer est la commune la plus peuplée, huit autres communes comptent plus de 1 500 habitants : il s'agit de La Bresse, Vagney, Cornimont, Granges-Aumontzey, Saulxures sur Moselotte, Le Syndicat, Le Tholy et Xonrupt-Longemer.

Avec trois domaines skiables, un patrimoine industriel et de nombreux sites naturels remarquables, la Communauté de communes dispose d'un fort potentiel touristique. Une majorité des communes appartient au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Pour les besoins du diagnostic, les données de la Cchv seront comparées à celles du Département et/ou du national à partir de trois entités dénommées bassins de vie autour des trois communes les plus peuplées :

- Bassin de vie n°1 (15 402 habitants) : Champdray, Gérardmer, Granges-Aumontzey, Liézey, Réhaupal, Tendon, Le Tholy, Le Valtin et Xonrupt-Longemer.
- Bassin de vie n°2 (9 658 habitants) : Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, La Forge, Gerbamont, Rochesson, Sapois, Le Syndicat et Vagney.
- Bassin de vie n°3 (11 802 habitants) : La Bresse, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse et Ventron.

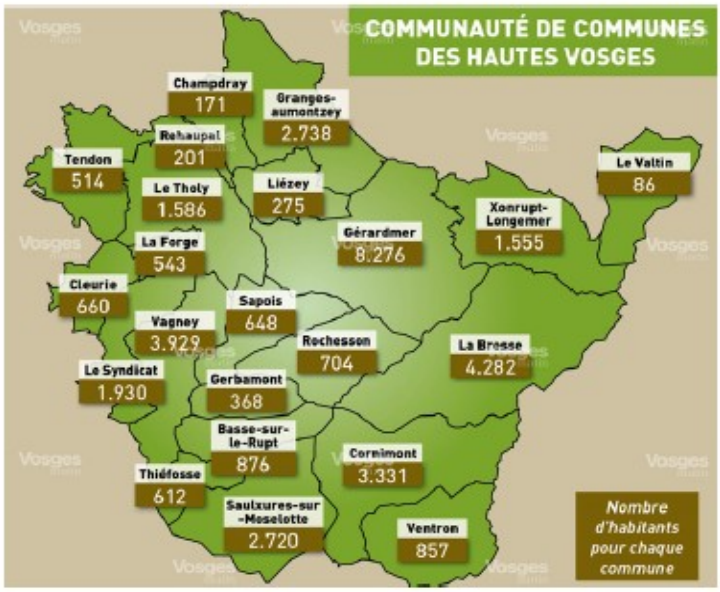

Fiche n°1

[Source des données : Insee]

Démographie - Population totale

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Epci	Vosges	France
Population totale 2014	**15 402**	**9 658**	**11 802**	**36 862**	**373 560**	**65 907 160**
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2009 et 2014	***- 0,71%***	***- 0,12%***	***- 1,31%***	***- 0,75%***	***- 0,35%***	***0,50%***
Evolution annuelle moyenne du au solde naturel	*- 0,20%*	*0,37%*	*- 0,38%*	*- 0,11%*	*- 0,01%*	*0,42%*
Evolution annuelle moyenne du au solde migratoire	*- 0,51%*	*- 0,49%*	*- 0,93%*	*- 0,64%*	*- 0,34%*	*0,08%*

Bassin de vie n°1 : Champdray, Gérardmer, Granges-Aumontzey, Liézey, Réhaupal, Tendon, le Tholy, le Valtin et Xonrupt-Longemer
Bassin de vie n°2 : Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, la Forge, Gerbamont, Rochesson, Sapois, le Syndicat et Vagney
Bassin de vie n°3 : la Bresse, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse et Ventron

- Entre 2009 et 2014, le nombre d'habitants baisse dans les Vosges (- 0,35 % par an) alors que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,50 % par an). Au sein de la Communauté de communes des Hautes-Vosges, la baisse est plus importante que celle du département (- 0,75 % par an). Parmi les 3 bassins de vie, la perte du nombre d'habitants la plus marquée concerne le bassin n°3 (- 1,31 % par an).
- Les bassins de vie n° 1 et 3 présentent des soldes naturels et migratoires négatifs au contraire du bassin de vie n°2 dont le solde naturel se situe à 0,37 %.

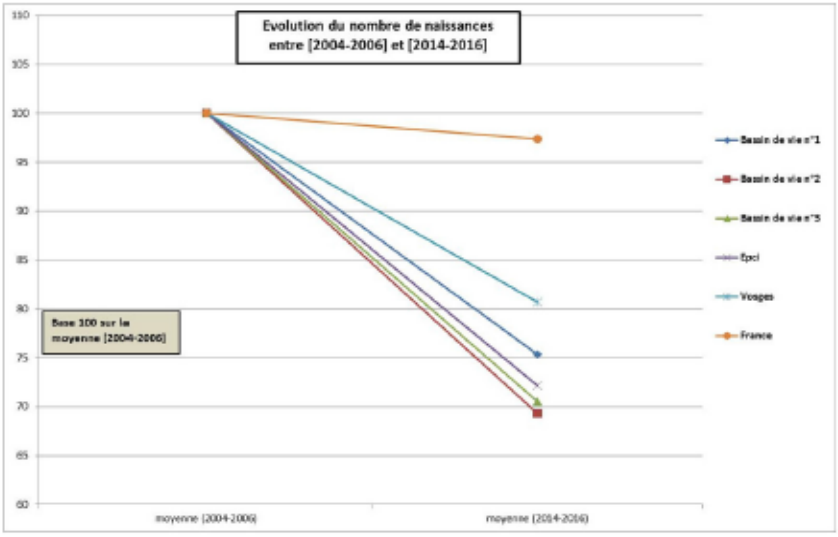

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

- La France compte moins de naissances sur la période 2014-2016 comparée à 2004-2006 tout comme le département des Vosges mais de manière plus marquée pour ce dernier. Cette diminution est encore plus importante pour la Cchv et ses 3 bassins de vie, notamment les n°2 et 3, ce qui explique en partie les baisses de population du paragraphe précédent.

Fiche n°1 - Démographie - Population totale

4

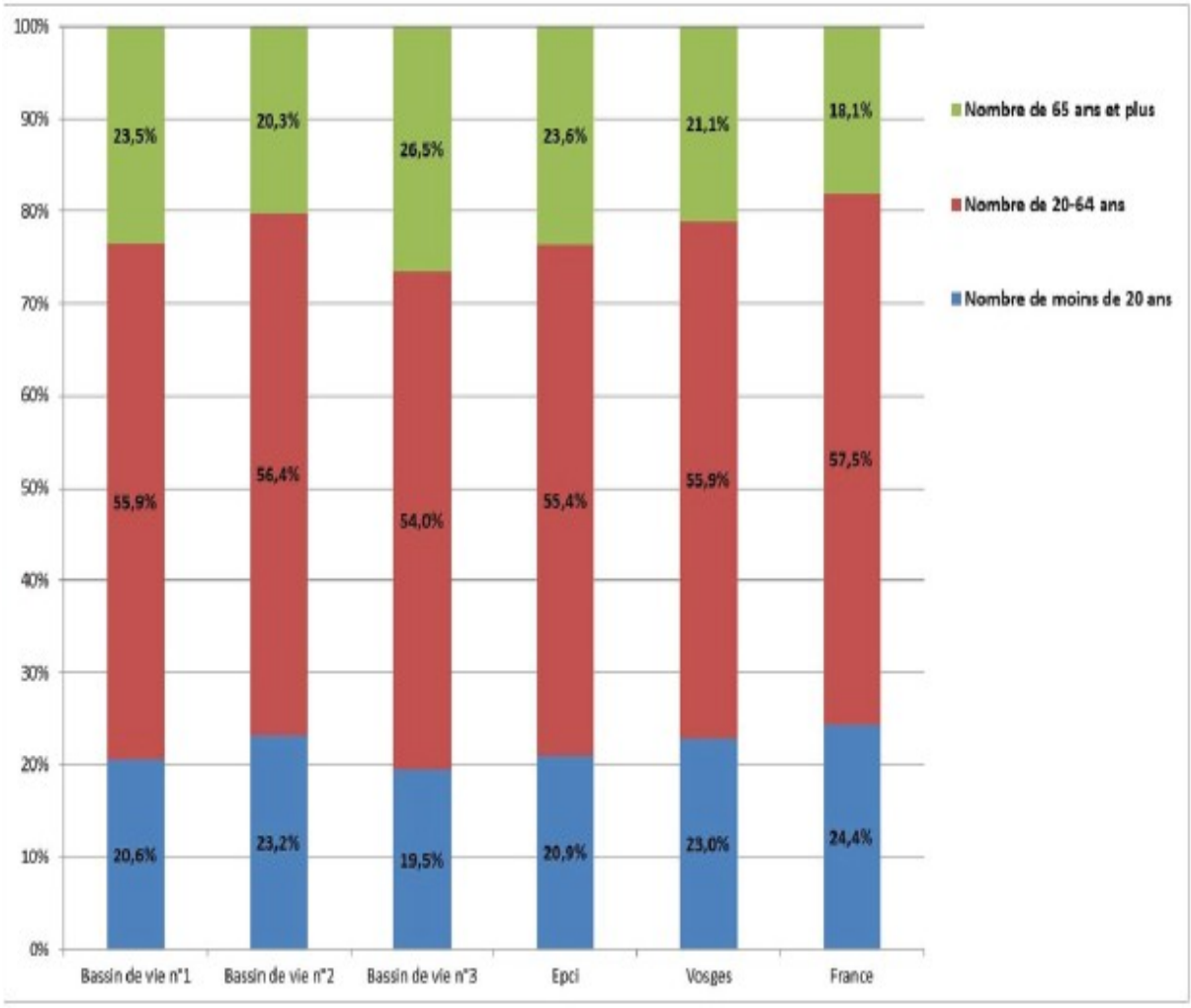

- Les moins de 20 ans sont moins nombreux dans les Vosges (23,0 %) qu'au niveau national (24,4 %) à l'inverse des plus de 65 ans (21,1 % dans les Vosges contre 18,1 % au niveau national). C'est un département vieillissant.

- La Cchv compte globalement plus de personnes âgées de 65 ans et plus et moins de jeunes que le département. Parmi les bassins de vie, les structures par âge sont différentes : des parts relativement élevées de moins de 20 ans pour le n°2 (23,2 %) et de plus de 65 ans pour le n°3 (26,5 %).

Fiche n°2

[Source des données : Caf]

5

Allocataires et structure familiale

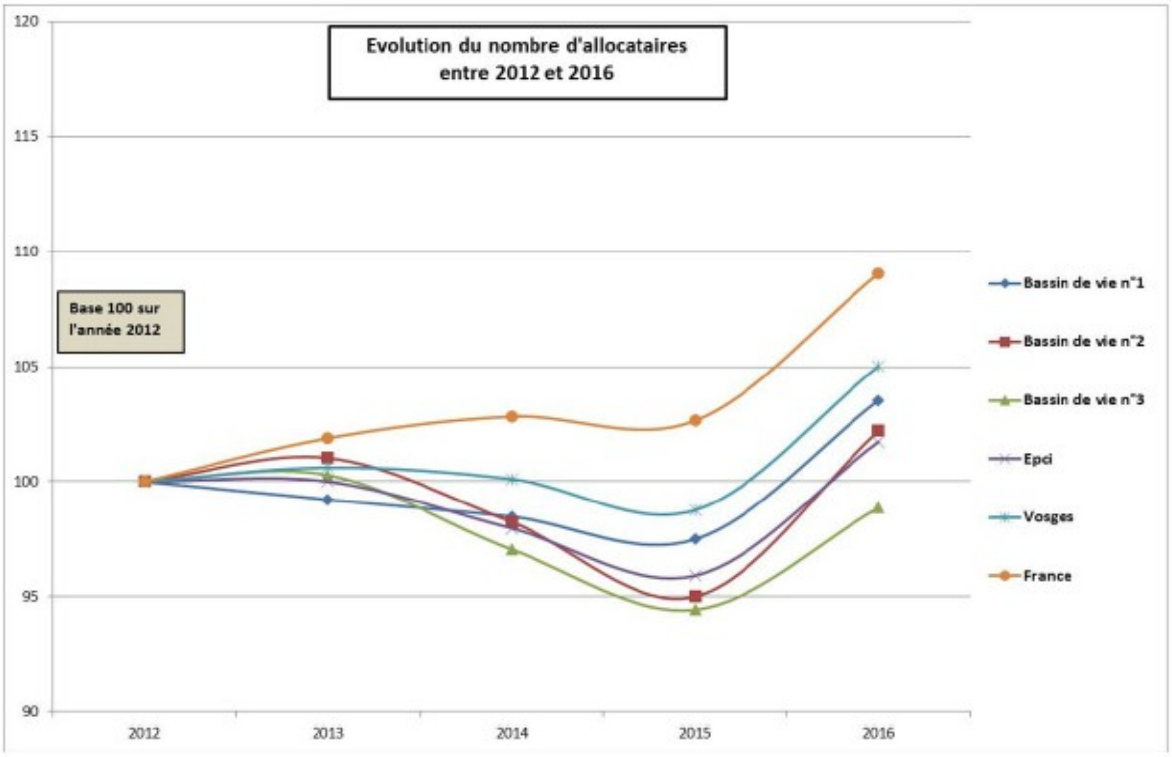

- À la lecture de ce graphique, deux tendances se dégagent : une légère baisse du nombre d'allocataires Caf entre 2013 et 2015 pour les Vosges, la communauté de communes et ses 3 bassins de vie, à l'inverse de la France sur la même période.
- Entre 2015 et 2016, la création de la Prime d'activité, gérée par la branche Famille, a nettement augmenté le nombre d'allocataires quel que soit le périmètre étudié.

Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

6

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Epci	Vosges	France
Population au 1er janvier 2015	**15 402**	**9 658**	**11 802**	**36 862**	**373 560**	**65 907 160**
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2016	**6 097**	**4 012**	**4 333**	**14 442**	**166 562**	**31 837 056**
Taux de couverture	*39,6%*	*41,5%*	*36,7%*	*39,2%*	*44,6%*	*48,3%*

Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations familiales et/ou sociales et la population totale, de l'ordre de 45 % pour le département et de 48 % au niveau national, est beaucoup plus faible pour la communauté de communes (39,2 %) et laisse apparaître des différences significatives entre les 3 bassins de vie : de 36,7 % pour le n°3 à 41,5 % pour le n°2. La population du bassin de vie n°3 est relativement âgée (cf. fiche n°1) et cette dernière, dans la majorité des cas, n'est pas allocataire de la Caf.

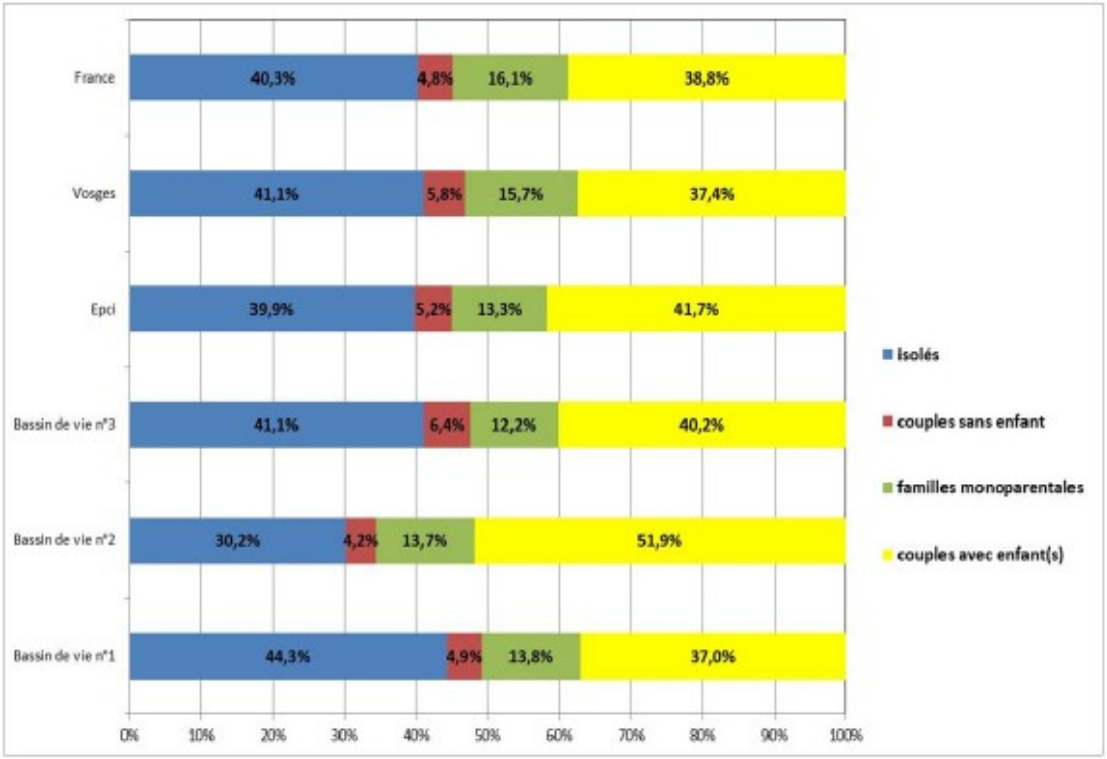

- La Communauté de communes compte plus de couples avec enfant(s) et moins de familles monoparentales que le département et le territoire national.
- Au sein du bassin de vie n°2, les couples avec enfant(s) représentent plus de la moitié des allocataires.

Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

7

	Bassin de vie n°1		Bassin de vie n°2		Bassin de vie n°3		Epci	
Nombre d'enfants allocataires	2 341	100%	1 707	100%	1 658	100%	5 706	100%
< 3 ans	325	14%	220	13%	220	13%	765	13%
3-5 ans	327	14%	290	17%	243	15%	860	15%
6-11 ans	812	35%	607	36%	629	38%	2 048	36%
12-15 ans	595	25%	403	24%	393	24%	1 391	24%
16-17 ans	282	12%	187	11%	173	10%	642	11%

- 5 706 enfants d'allocataires Caf de moins de 18 ans en 2016 dont 28% ont moins de 6 ans, 36% sont âgés de 6 à 11 ans, 25% ont entre 12 et 15 ans et enfin, 11% ont plus de 15 ans (soit 36% d'adolescents).

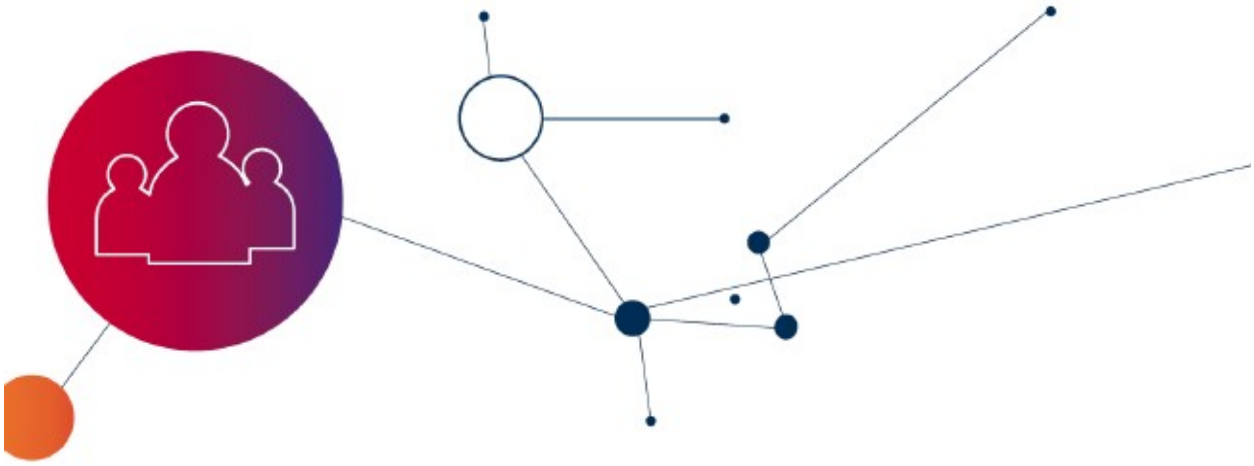

Fiche n°3

[Source des données : Caf]

Pauvreté - Précarité

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Epci	Vosges	France
Part de bénéficiaires du RSA	*11,5%*	*8,3%*	*9,9%*	*10,2%*	*15,7%*	*14,6%*
Part de bénéficiaires de l'AAH	*7,4%*	*4,7%*	*7,1%*	*6,6%*	*9,4%*	*8,4%*
Part de bénéficiaires de la prime d'activité	*25,8%*	*21,2%*	*21,3%*	*23,3%*	*22,8%*	*19,8%*
Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus *	*34,6%*	*25,8%*	*28,9%*	*30,7%*	*37,3%*	*35,3%*

* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 045 € en 2016.

- Les parts des allocataires en situation de précarité (bénéficiaires de minima sociaux, de la Prime d'activité, allocataires sous le seuil de bas revenus) sont plus importantes dans les Vosges qu'au niveau national. Ces proportions sont nettement plus faibles dans la Communauté de communes que dans le département à l'exception du taux de bénéficiaires de la prime d'activité ce qui met en évidence des situations d'emploi au niveau de salaires peu élevé.
- Au sein de la Cchv les bénéficiaires du RSA, de la Prime d'activité et les allocataires sous le seuil de bas revenus sont les plus nombreux le bassin de vie n°1. La présence de Gérardmer dans ce bassin de vie explique cette tendance ; en effet, ce sont généralement dans les espaces plus urbains que ces populations sont les plus représentées.

Fiche n°3 - Pauvreté - Précarité

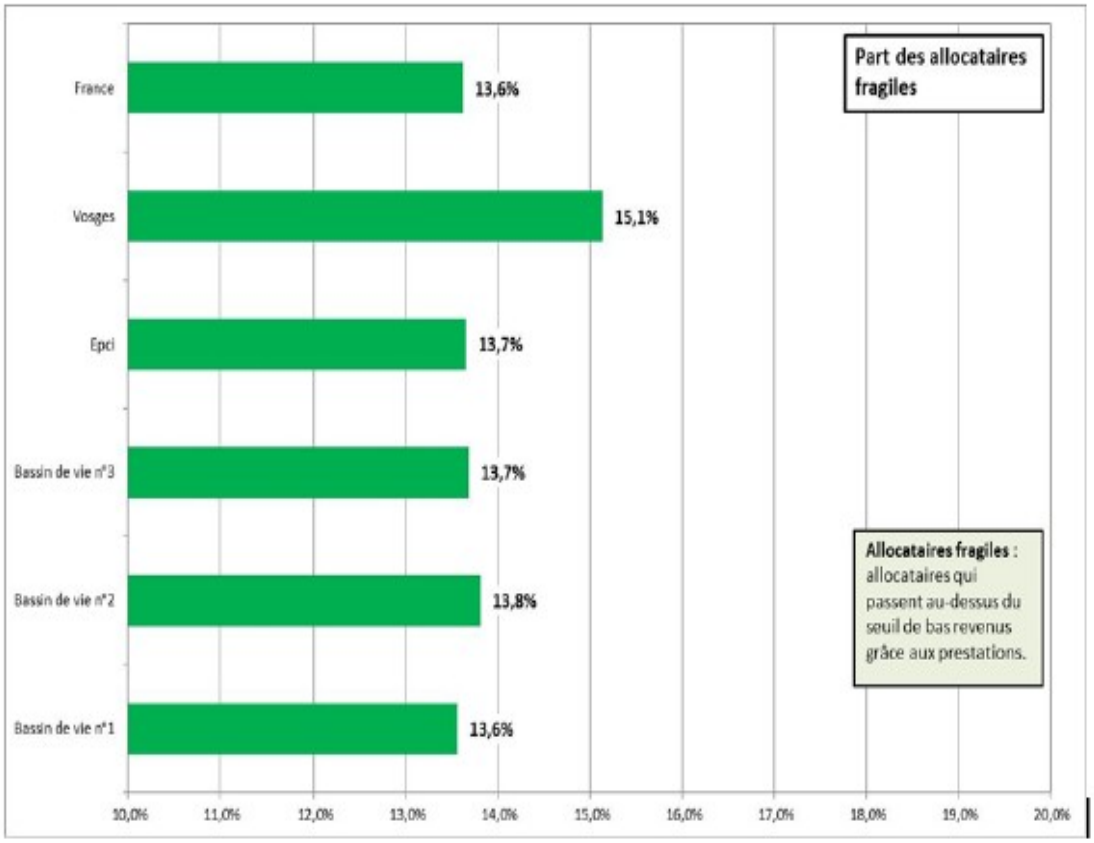

- Le taux d'allocataires vosgiens «fragiles» est plus élevé que la moyenne nationale (15,1 % contre 13,6 %). Le taux de la communauté de communes quant à lui est similaire à la moyenne nationale. Il n'existe pas de disparité entre les trois bassins de vie sur ces indicateurs.

Fiche n°4

10

Logement

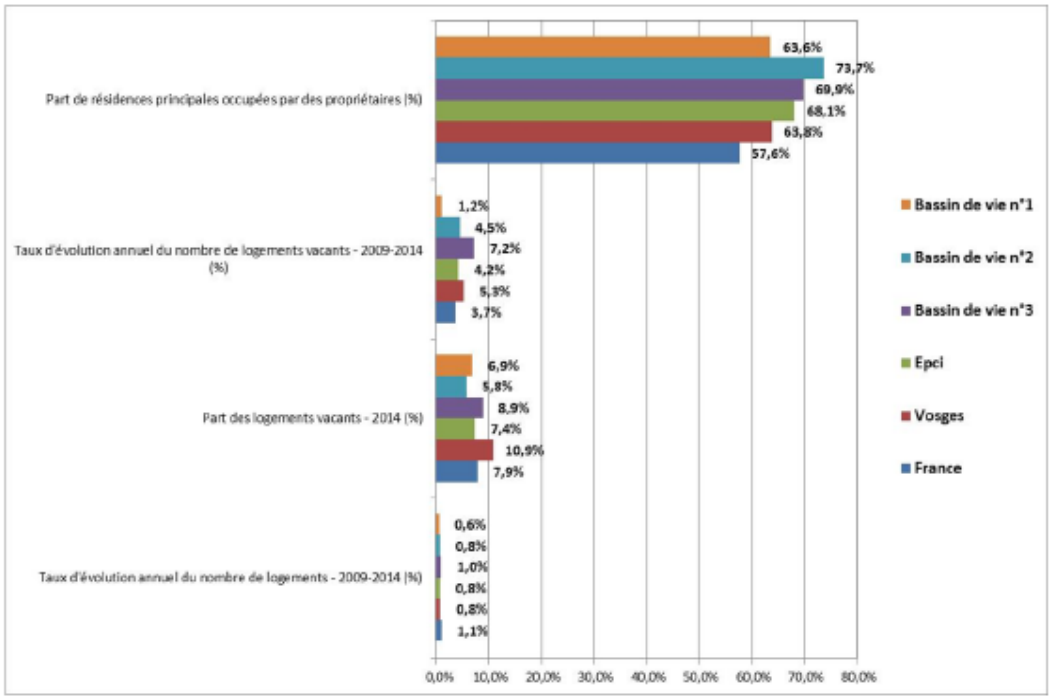

- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2009 et 2014, est positif pour la moyenne nationale, le département, la communauté de communes et ses bassins de vie. Il varie entre 0,6 % (bassin de vie n°1) et 1,1 % (France).
- La part des logements vacants (public et privé) est plus faible au sein de la communauté de communes (7,4 %) qu'au niveau départemental (10,9 %) et est proche de la moyenne nationale (7,9 %). C'est au sein du bassin de vie n°2 que cette proportion est la plus basse (5,8 %). Entre 2009 et 2014, le nombre de logements vacants augmente, quel que soit le périmètre étudié. La part de logements vacants de l'Epci est la plus faible du département tandis que la part des résidences secondaires est, de loin, la plus élevée (7 920 résidences secondaires).
- Les bassins de vie n°2 et 3 comptent de nombreuses résidences principales occupées par des propriétaires (respectivement 73,7 % et 69,9 % des logements). Le taux départemental (63,8 %) est inférieur à celui de la Communauté de communes (68,1 %).16,4% des habitants de Gérardmer vivent dans un logement social. Il s'agit de la seule commune de la Cchv comptant plus d'un habitant sur dix vivant en habitat social.
- Seules deux Communautés de communes dont la Cchv n'ont pas signé de Programme d'Intérêt Général (Pig) mais elles ont signé un protocole Anah.

Fiche n°4 - Logement

11

Études liées au logement social

[Source des données : Arelor et Dreal]

231 demandes en cours au 1er janvier 2017

- Age

Age moyen : 48 ans

Tranche age	17-26	27-36	37-46	47-56	57-66	67-76	77-86	>87
%	37	36	48	29	36	22	4	19

- Statut

Célibataire	31,2
Concubinage	9,5
Divorcé(e)	16,9
Marié(e)	20,3
Pacsé(e)	0,9
Séparé(e)	9,5
Veuf(ve)	11,7

- Statut logement actuel

Chez un particulier	9,5
Chez vos parents ou vos enfants	10,4
Locataire HLM	39,8
Locataire parc privé	23,8
Logé à titre gratuit	4,3
Logé dans un hôtel	0,4
Propriétaire occupant	6,9
Résidence sociale, foyer, pension de famille	0,4
Sans abri ou abri de fortune	0,9
Ss-locataire ou logement temporaire	1,3
Structure d'hébergement	2,2

- Revenus

Tranche €	0-500	500-1000	1000-1500	1500-2000	2000-2500	2500-3000	>3000
%	19,0	26,0	26,8	16,9	7,8	3,0	0,4

- Motif de la demande

Autre motif particulier	8,7
Décohabitation	0,4
Divorce, séparation	4,8
Futur mariage,concubinage,PACS	0,4
Handicap	3,9
Log. Repris ou mis en vente par proprio	2,2
Logement insalubre/dangereux	1,3
Logement trop cher	16,0
Logement trop grand	6,1
Logement trop petit	13,0
Pb. d'environnement, voisinage	9,5
Raisons de santé	10,4
Rapproch. Equipements, services	3,0
Rapprochement de la famille	3,5
Rapprochement lieu de travail	6,5
Sans logement, hébergé, logt temporaire	9,5
Violences familiales	0,9

- Nombre d'occupants

Nombre d'occupants	1	2	3	4	5	>6
%	52,4	22,9	8,7	10,4	4,3	1,3

Fiche n°4 - Logement 12

Études liées au logement social

[Source des données : Arelor et Dreal]

- Parc locatif

Libellé de l'epci	Parc social	Parc social par type de lgt			Taille du parc social			Epoque de construction			
		Collectif	Individuel	Etudiant	1 et 2 pièces	3 et 4 pièces	5 pièces et +	Avant 1950	Entre 1950 et 1969	Entre 1970 et 1999	Depuis 2000
CC Terre Granite - Haute Moselotte - Gérardmer - Monts Vallées	1729	1420	309		454	1173	102		588	1029	112

Le parc locatif social propose 1 729 logements et 67 % concernent des 3/4 mièces, 26 % concernent des 1/2 pièces. 34 % ont été construits avant 1950, 60 % entre 1970 et 1999 et 6 % depuis 2000.

Surface habitable				DPE classe énergie				politique	
Moins de 35 m²	De 35 à moins de 55 m²	De 55 à moins de 75 m²	75 m² ou plus	Classe A et B	Classe C et D	Classe E, F et G	DPE non renseignée	Logement en QPV	Logement hors QPV
52	460	843	374	125	757	847			1729

Libellé de l'epci	Parc social	Nb de lgts mis en service en 2015	Nb de lgts vacants	Taux de vacance total	Taux de vacance de 3 mois et +	Taux de mobilité	Loyers moyen au m2 de surface habitable
CC Terre Granite - Haute Moselotte - Gérardmer - Monts Vallées	1729	0	93	5,7 %	3,3 %	11,1 %	4,38 €

Libellé de l'epci	PLAI	PLI	PLS	PLUS ap.77	PLUS av.77
CC Terre Granite - Haute Moselotte - Gérardmer - Monts Vallées	30	11		501	1187

Forces	Faiblesses
• Participation au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (Pdalhpd) porté par le Conseil Départemental. • Partenariat Agence Nationale de l'Habitat (Anah) Habiter mieux. • Espace infos énergie sur le territoire.	• Part des résidences secondaires, 29,8%, contre 9,4% dans le département. • Un parc locatif social vieillissant avec près de 50% des logements en classe énergétique E, F, G.
Opportunités	**Risques**
	• Faible part du nombre de logements vacants mais en augmentation constante.

Fiche n°5

[Source des données : Insee]

13

Emploi

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	Epci	Vosges	France
Taux d'activité * des 15 à 64 ans en 2014	*74,0%*	*76,3%*	*74,1%*	*74,6%*	*73,0%*	*73,5%*
Taux de chômage des 15 ans et plus en 2014	*13,9%*	*11,6%*	*11,8%*	*12,6%*	*16,0%*	*13,9%*
Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2014	*85,7%*	*82,9%*	*85,3%*	*85,0%*	*86,5%*	*86,9%*

* Population active avec un emploi + demandeurs d'emploi

- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux de la Communauté de communes (74,6 %) est plus élevé que ceux des Vosges (73,0 %) et de la France (73,5 %). La part des demandeurs d'emploi est relativement faible au sein de la communauté de communes (12,6 % contre 16,0 % au niveau départemental). Elle se situe même sous les 12 % pour les bassins de vie n°2 et 3.

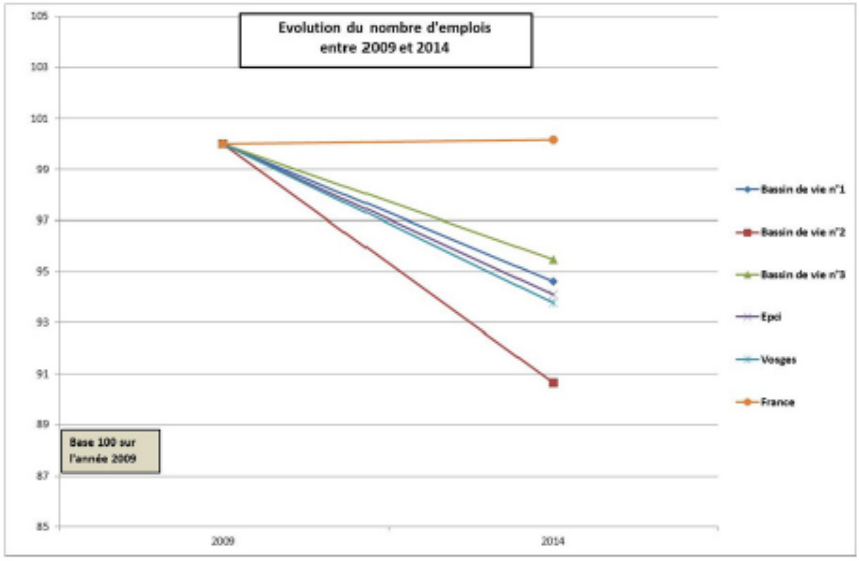

- Entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois baisse dans les Vosges tandis qu'il stagne au niveau national. Cette diminution se vérifie également pour la communauté de communes et ses bassins de vie. Le bassin de vie n°2 est le plus impacté par la réduction du nombre d'emplois constatée sur cette période ; néanmoins, le taux de chômage présente encore un niveau plutôt faible (cf. le paragraphe précédent).

Fiche n°5 - Emploi

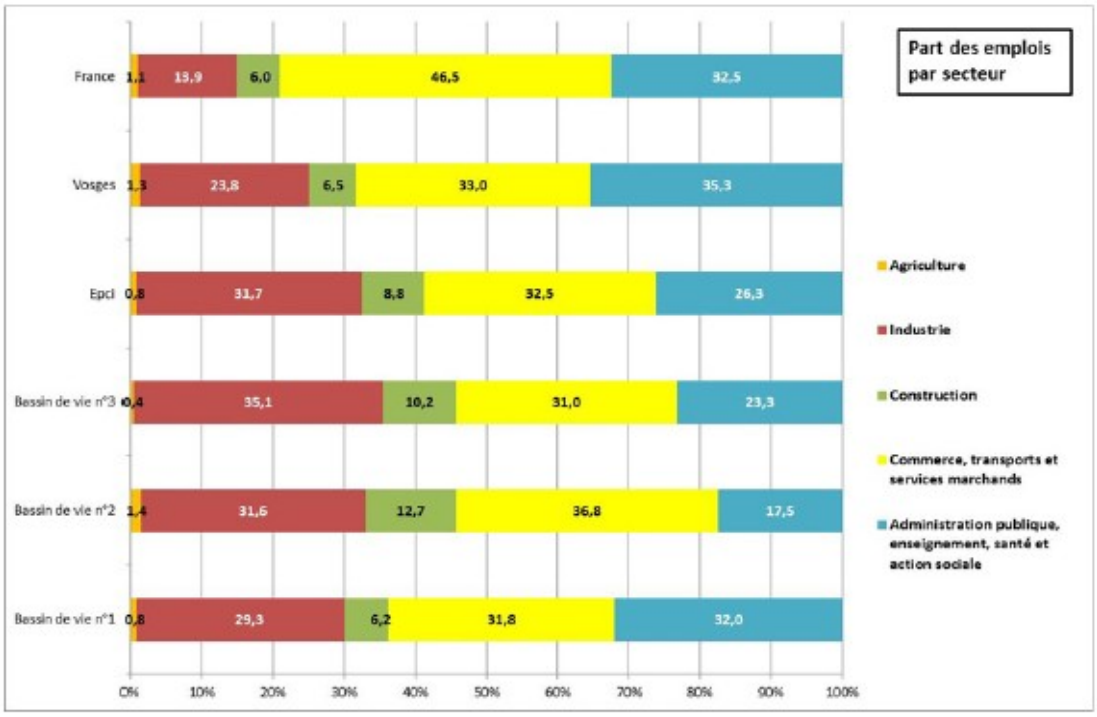

Le secteur de l'industrie est très présent au sein de la CC : 31,7 % des emplois contre 23,8 % dans les Vosges et surtout 13,9 % au niveau national. Chaque bassin de vie présente une particularité :

- le bassin n°1, où est située Gérardmer, se distingue avec une proportion importante d'emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (32,0 %),
- le bassin n°2 présente une part d'emplois relativement élevée dans le secteur de la construction (12,7 %),
- le bassin n°3 se caractérise avec ses nombreux emplois dans le secteur de l'industrie (35,1 %).

Fiche n°5 - Emploi

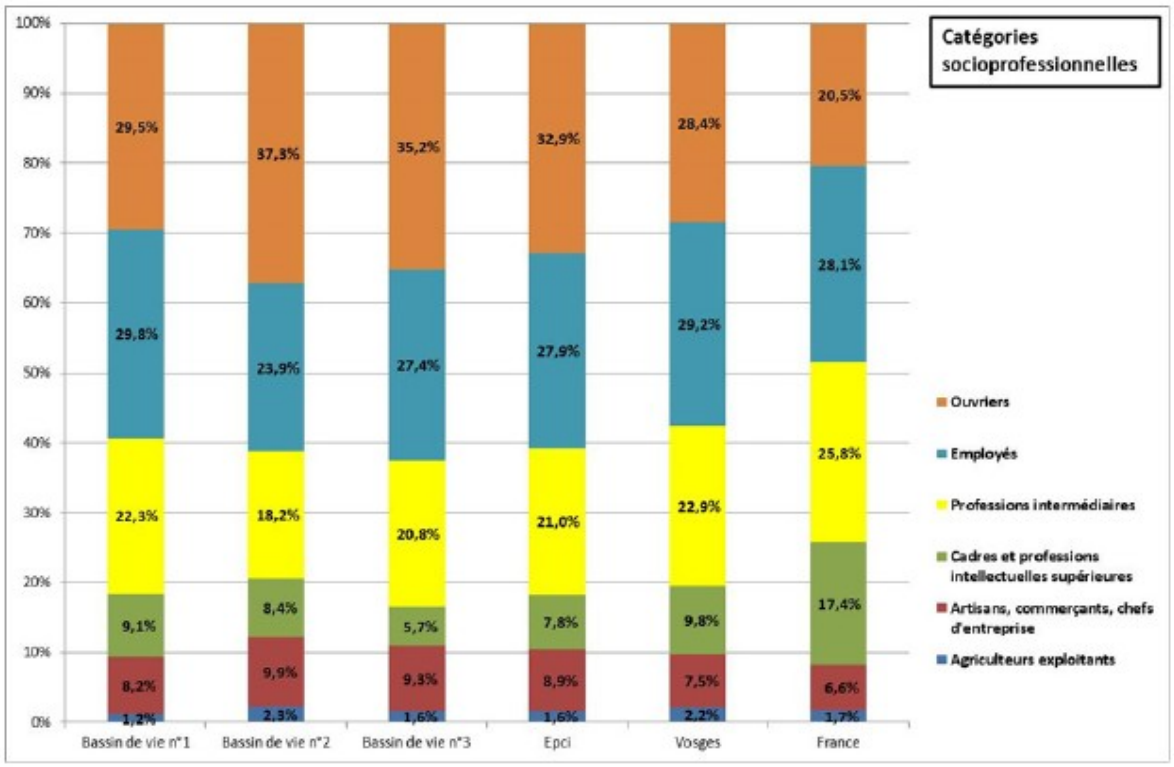

La Communauté de communes compte de nombreux ouvriers (32,9 %) et artisans, commerçants, chefs d'entreprise (8,9 %) comparée au département et au national. Cette catégorie bénéficie des revenus les plus bas. Une grande disparité de revenus net imposables est constatée sur le territoire : Granges-Aumontzey 19 274€ par an et Cleurie 26 452 €.

À l'inverse, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures n'est pas très élevée (7,8 %).

Fiche n°6

16

Éducation

33 écoles pour 111 classes sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Pour les communes de Champdray, Liezey, Rehaupal, Le Valtin où les écoles ne sont pas présentes un système de transport a été mis en place pour permettre aux enfants scolarisés de rejoindre l'établissement scolaire de la commune voisine et ainsi faciliter le quotidien des familles.

Un RPI est constitué sur la Cchv regroupant les communes de Sapois et Gerbamont.

Selon les réponses apportées par les communes, les effectifs des écoles sont :

- en augmentations pour 2 communes ;
- constants pour 2 communes et le RPI ;
- en baisse pour 5 communes.

La négociation portant sur le tissu scolaire, se fait directement en lien avec les services de l'Éducation nationale et chaque commune. Il n'y a pas de visibilité sur les fermetures de classes, les négociations se font au cas par cas, en fonction des propositions des services de l'Éducation Nationale. Certaines fermetures de classes sont déjà annoncées pour la rentrée 2019 comme à La Bresse et Cornimont.

Les services de l'Éducation Nationale s'assurent d'une continuité éducative entre les différents services qui accueillent les enfants.

Dispositif « toute petite section »

Il existe un dispositif « toute petite section » sur le territoire à Cornimont pour une quinzaine d'enfants.

La scolarisation d'un enfant avant trois ans constitue bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans une logique d'articulation avec celles-ci, et fait à ce titre, l'objet d'une concertation au niveau local. La commune de Cornimont ne dispose pas d'un accueil de jeunes enfants.

Activité pédagogique complémentaire

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.

Pour l'année scolaire 2018/2019, la priorité a été mise sur la lecture.

Loi de l'école de la confiance

Loi adoptée en première lecture le 19 février 2019 dites « loi de l'école de la confiance », qui comprend notamment l'abaissement de l'âge de début d'instruction obligatoire à 3 ans, et qui rentrera en vigueur dès la rentrée scolaire de septembre 2019.

La mise en œuvre de cette partie de loi, impliquera pour les communes des frais complémentaires pour accueillir les enfants dès 3 ans. L'État doit compenser l'augmentation de budget communal, notamment la différence budgétaire pour la mise en œuvre de cette loi (article 4).

Fiche n°6 - Education

17

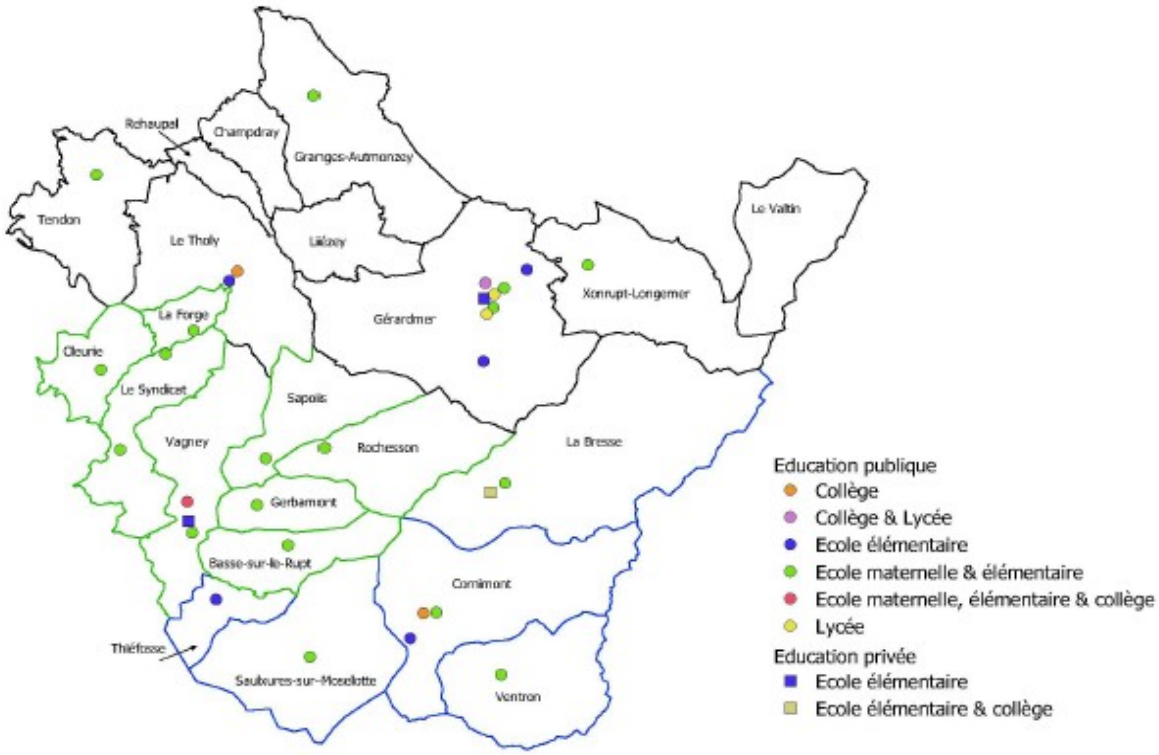

Forces	Faiblesses
• Bon maillage du territoire avec la possibilité de faire sa scolarité sur la CCHV (de la maternelle au lycée). • Cadre « nature » et tissu associatif dense pour l'organisation du PEDT. • 4 communes du territoire qui aujourd'hui n'ont plus d'écoles ni d'accueil « Petite enfance, enfance, jeunesse » mais organisent un transport scolaire.	• Peu de visibilité sur l'avenir des écoles.
Opportunités	**Risques**
• Travail en amont pour des regroupements en RPI, quand les écoles sont menacées par des fermetures pour tenter de sauvegarder le service au sein de chaque commune (ex RPI Gerbamont/ Sapois). • Développement d'activités spécifiques au secteur, dans le cadre des PEDT.	• Fermetures des écoles. • Entretien et devenir des bâtiments. • Disparition progressive des services associés à l'école. • Coût des services de transport.

Fiche n°7

18

Parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour de l'offre de service de travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (Reaap), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (Clas) et les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Laep).

Certaines autres offres répondent à des problématiques parentalité spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale ou encore des espaces de rencontre.

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CCPVM
Offre de service de travail social - offre individuelle	Conseil Départemental : prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées.	Tout public.	Conseil Départemental : Maison de la Solidarité de la Vie Sociale (Msvs), Protection Maternelle et Infantile (Pmi), Centre de Planification et d'Éducation Familiale, Fédération Médico-sociale (FMS) Aide éducative à domicile : 26 familles, 39 enfants. TISF : 3 familles, 10 enfants Aide Educative en Milieu Ouvert : 11 familles, 21 enfants Enfants confiés à l'ASE : 32 familles, 35 enfants.
	Caf : soutien aux familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, indécence du logement, impayés de loyers.	Familles avec enfant relevant du régime général.	Caf - 79 rendez-vous en 2018 dont 22 suite à séparation du couple et 2 pour non-décence du logement.
	MSA : soutien en cas de rupture professionnelle et/ ou familiale.	Tout public relevant du régime agricole.	Mutualité Sociale Agricole (Msa).

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CCPVM
Appels à Projets Parentalité Reaap et Loisirs en famille	Conforter les compétences parentales par l'écoute et l'accompagnement des familles.	Parents/Enfants.	L'Association Regain de Gérardmer avec « le Café levant ». L'Espace Culturel et Social de la Pranzière (Ecsp) de Cornimont avec « air(es) de famille ». L'Adepep88 avec un groupe de parole « enfants après la séparation » à Gérardmer. Agaci (association gestion animation et coordination pour l'insertion) avec « nous les familles et pas que ». Association Ctps (Culture Théâtre Peinture Sculpture) avec « Théatre forum ». L'association des usagers du centre social de Remiremont dans le cadre du Réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées. La commune de Gérardmer avec « fêtes en famille ».
Clas Accompagnement à la scolarité	Contribuer à la réussite scolaire. Renforcer l'implication des parents. Renforcer les relations parents école.	Enfants scolarisés.	Maison de la Culture et des Loisirs (MCL) de Gérardmer : Enfants scolarisés en collège essentiellement, en primaire dans une moindre mesure compte tenu des dispositifs aide aux devoirs en place.
Aide aux devoirs	Contribuer à la réussite scolaire.	Enfants scolarisés.	Dispositif porté par les communes avec leur personnel et/ou des professeurs des écoles. Le Secours Catholique pour des accompagnements individuels.

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CCPVM
Laep	Socialisation de l'enfant. Échanges entre parents. Une demi-journée par semaine.	Parents Enfants de moins de 6 ans non scolarisés.	La Cchv sur deux sites : Cornimont et La Bresse (LAPE'tite Escapade). Adavie participe à l'animation. Le Laep du Conseil Départemental : la Maison Grenadine. Actuellement « en sommeil » mais service et locaux disponibles si opportunités et demandes.
Médiation familiale	Préserver les liens familiaux au sein d'une famille en cas de séparation, conflits intergénérationnels.	Membres d'une même famille vivant un désaccord (couples séparés, parents / ados…).	Pep 88 avec deux lieux d'accueil réguliers : Cornimont ECSP et Gérardmer Maison de la Famille - 27 demandes en 2017 et 17 mesures suivies Adavie (rendez-vous à Epinal) : 6 demandes en 2017 et 6 mesures suivies L'Adavie propose également un service de conseil conjugal et familial.
Espaces rencontres	Renouer des liens familiaux avec le parent non gardien dans un lieu neutre et sécurisé en présence d'un professionnel.	Tous les parents, grands-parents, enfants qui vivent une rupture du lien familial.	Adavie principalement après orientation par le juge des affaires familiales (Jaf). La famille peut saisir directement l'association à Epinal. (L'espace neutre du Conseil Départemental est quant à lui à destination d'un public ciblé).
Aide à domicile	Soutien temporaire à domicile dans les tâches quotidiennes et/ou prise en charge des enfants suite à un évènement qui vient perturber l'équilibre familial.	Familles confrontées à un évènement (grossesse, naissance, décès, maladie, rupture familiale, famille nombreuse, insertion).	Admr et Adavie. Fms : Eveil et soutien à la parentalité.

Offre de service	Objectifs	Public	Opérateurs sur la CCPVM
Collectif Parentalité Monts et Vallées	Regroupement d'acteurs sur le secteur menant des actions en lien avec la parentalité : mieux se connaître pour mieux accompagner les familles au quotidien.	Toutes les familles avec une zone d'influence correspondant à l'ancienne communauté de communes de Gérardmer Monts et Vallées.	Créé en 2016 le collectif compte aujourd'hui 25 membres issus de la Caf, du Conseil Départemental, de la Msa, des élus de la commune de Gérardmer et de la Communauté de communes, des associations, des équipements d'Accueil du jeune enfant, les écoles, du Relais Assistants Maternels, des médiathèques, de la ludothèque, des structures sociales et médico-sociales.
Le Réseau Parentalité de Remiremont et ses Vallées	Tout au long de l'année coordonner, développer et animer sur le territoire de Remiremont et ses vallées.	Toutes les familles. La zone d'influence du réseau s'étend sur trois communautés de communes dont la Cchv – Vallée de la Moselotte.	Depuis 2015 l'association des usagers du centre social de Remiremont anime et coordonne le réseau (créé en 2013) avec la Caf, le Conseil Départemental, l'Éducation Nationale. Participent au réseau les élus, les associations, les équipements d'accueil du jeune enfant, les Relais Assistants Maternels, les médiathèques, les structures sociales et médico-sociales.
La Maison des Adolescents et jeunes adultes (Mdaja)	Accueillir, écouter, conseiller, orienter les jeunes grâce à une approche pluridisciplinaire	Jeunes de 12 à 25 ans, leurs proches et les professionnels.	Le Conseil Départemental et les associations font régulièrement appel à la Mdaja antenne de Remiremont.
Dispositif « Devoirs faits »	« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs.	Collégiens volontaires sur autorisation de la famille. L'élève volontaire en situation de handicap peut bénéficier du dispositif.	Chaque établissement lance le programme en fonction de ses propres modalités, du contexte et de ses moyens.
Atelier d'insertion	Accompagner les personnes dans un projet de développement individuel visant une insertion socioprofessionnelle.	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles (bénéficiaires du Rsa).	Associations de la Cchv inscrites dans le champ de Economie sociale et Solidaire (ex : potager communautaire).

Fiche n°7 - Parentalité

22

Ce diagnostic a été réalisé à partir de rencontres et échanges avec les professionnels des institutions (Caf, Conseil Départemental, Msa), de l'Education Nationale, de la Cchv, des associations (Pep 88, Fms, la micro-crèche Hand'ouceur, réseau parentalité de Remiremont et collectif parentalité Gérardmer Monts et Vallées, Admr, Adavie), ainsi que des membres du Conseil de Développement.

Les services énoncés bénéficient du soutien technique et financier de la Caf, du Conseil Départemental et de la Msa.

Forces	Faiblesses
• Un réseau et un collectif parentalité qui favorise l'interconnaissance entre professionnels et met en œuvre des actions partenariales à destination des familles. • Un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérants sur deux sites (La Bresse et Cornimont) avec des accueillants de formation différente et dans des lieux sans connotation sociale. • L'appel à projet Reaap commun Caf et Cd88 qui favorise l'harmonisation et la visibilité des actions. • Un tissu associatif dense.	• Un réseau et un collectif parentalité qui interviennent sur les mêmes champs qui restent à coordonner. • Des services et des acteurs sur le territoire peu ou mal connus des familles. • Un Laep peu présent sur le périmètre communautaire et notamment absent de la commune de Gérardmer qui concentre la plus forte précarité. Des difficultés à former les accueillants. • Des acteurs de terrain qui ne se connaissent pas toujours.
Opportunités	**Risques**
• Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Ctg) inscrire au schéma de développement l'évolution du collectif en Réseau parentalité en favorisant d'une part, la participation de toutes les communes et d'autre part, le renforcement de la coordination avec le réseau de Remiremont et Vallées présent sur le territoire Cchv. • Le Laep géré par le Cd88 « la maison grenadine » est en sommeil mais la reprise du service peut être étudiée en cas de besoin.	• Risque de superposition des offres de service du réseau et du collectif parentalité. Manque d'efficience. • Non recours aux services existants par manque d'informations.

Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]

23

Enfance Jeunesse

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.

Petite enfance

La petite enfance concerne dans cette approche les enfants de moins de 6 ans.

Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (Pmi) proposent un accompagnement des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, dans les lieux de garde ou à domicile. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectif. De plus, le Conseil Départemental organise la formation obligatoire des assistants maternels.

En 2017, sur la communauté de communes 48,85% des enfants de moins de 6 ans (1666) ont moins de 3 ans (814) et sont susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde régulier sur des temps plus ou moins longs.

Ce besoin en mode de garde est renforcé quand on sait que 9,5% de ces enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale et 62,2% dans une famille dont les deux parents travaillent.

À titre indicatif, au niveau national, 14,5% des enfants de moins de 3 ans sont issus de familles monoparentales et pour 52,7% d'entre eux leurs deux parents travaillent.

À noter également que sur les 814 enfants gardés de moins de 3 ans, 163 sont issus d'une famille bénéficiaire du Revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'Allocation adulte handicapé (Aah) et 157 vivent sous le seuil de pauvreté.

Pour les 852 enfants de 3 à 5 ans, le besoin en mode de garde périscolaire et extrascolaire devient plus ponctuel quand il est assuré par un assistant maternel surtout quand la famille peut accéder à un service d'accueil de loisirs communal ou associatif.

44,2% des enfants de moins de 1 an sont une première naissance.

En France, le taux de fécondité est de 1,96 enfant par femme (Insee) ce qui laisse à penser qu'un deuxième enfant est susceptible d'arriver dans ces foyers.

Généralement les familles qui ont leur premier enfant ont un besoin important d'information sur les modes d'accueil.

- 687 enfants de moins de 6 ans résidant sur le territoire communautaire sont gardés par un assistant maternel qui peut habiter un territoire différent.
- 667 enfants de moins de 6 ans, quel que soit leur lieu de résidence, sont gardés par un assistant maternel sur le territoire communautaire.
- 463 enfants du territoire communautaire sont gardés dans leur commune de résidence.

Le nombre d'enfants qui « sort » du territoire est supérieur à celui qui « entre » pour y être gardés.

L'accueil individuel

Concernant les assistants maternels :

- 227 assistants maternels ont travaillé au moins 1 mois en 2017.
- 190 étaient en activité au 30/11/2017
- 21% des assistants maternels ont entre 55 et 59 ans et 11% ont plus de 60 ans. Un tiers pourra donc faire valoir leur droit à la retraite prochainement.
- Le salaire moyen des assistants maternels sur la communauté de communes est de 3,12€/heure contre 3,51€/heure au niveau national. En règle générale, plus l'offre est limitée ou plus la demande est forte plus le salaire est élevé.
- 27,9% des assistants maternels accueillent 5 enfants ou plus.
- Les assistants maternels gardent les enfants en moyenne 81 h par mois contre 101h au niveau national.
- Un assistant maternel déjà reconnu aura la possibilité de choisir et d'accueillir moins d'enfants sur un temps plus long.

La communauté de communes totalise quatre Maisons d'Assistantes Maternelles avec une capacité d'accueil de 56 places. Elle se situent sur les communes de La Forge, Le Tholy, Sapois et Vagney.

Le Relais Assistants Maternels (Ram)

La Communauté de communes gère depuis le 1er janvier 2017 un Relais Assistants Maternels itinérant issu de la fusion des trois Ram existants déjà sur les anciennes communautés de communes.

La volonté était alors de créer un service de proximité visant à l'amélioration de la mise en relation des parents et des assistants maternels agréés, la lutte contre le travail illégal, la rupture de l'isolement des assistants maternels.

Les missions des Ram s'inscrivent en complément des compétences des services de la Protection Maternelle et Infantile (agrément, suivi et formation initiale des assistants maternels). Les ram ont une forte capacité à s'adapter aux spécificités et aux besoins des territoires. Les missions dévolues aux Ram dans une logique d'offre globale comportent une double entrée :

- du côté des familles, il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.
- du côté des professionnels, il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et de participer à leur professionnalisation.

Le Ram de la Cchv : Service itinérant sur les 3 secteurs, des rendez-vous dans les communes sont proposés en fonction de la mobilité des parents ou assistants maternels. Les bureaux administratifs sont à Gérardmer et Cornimont.

83% des assistants maternels en activité au 30 novembre 2017 et 14% des familles faisant appel à un assistant maternel fréquentent le Ram.

Le Ram promeut l'activité des assistants maternels sur le territoire et favorise leur départ en formation continue.

Les animatrices ont relevé la difficulté de trouver un mode de garde en horaire atypique, des demandes d'accueil non satisfaites sur la commune de Cornimont et une baisse du taux d'activité des assistants maternels sur le secteur de Le Syndicat qui pourrait être imputée en partie à l'ouverture de la micro crèche en 2018 (évolution à suivre sur la durée).

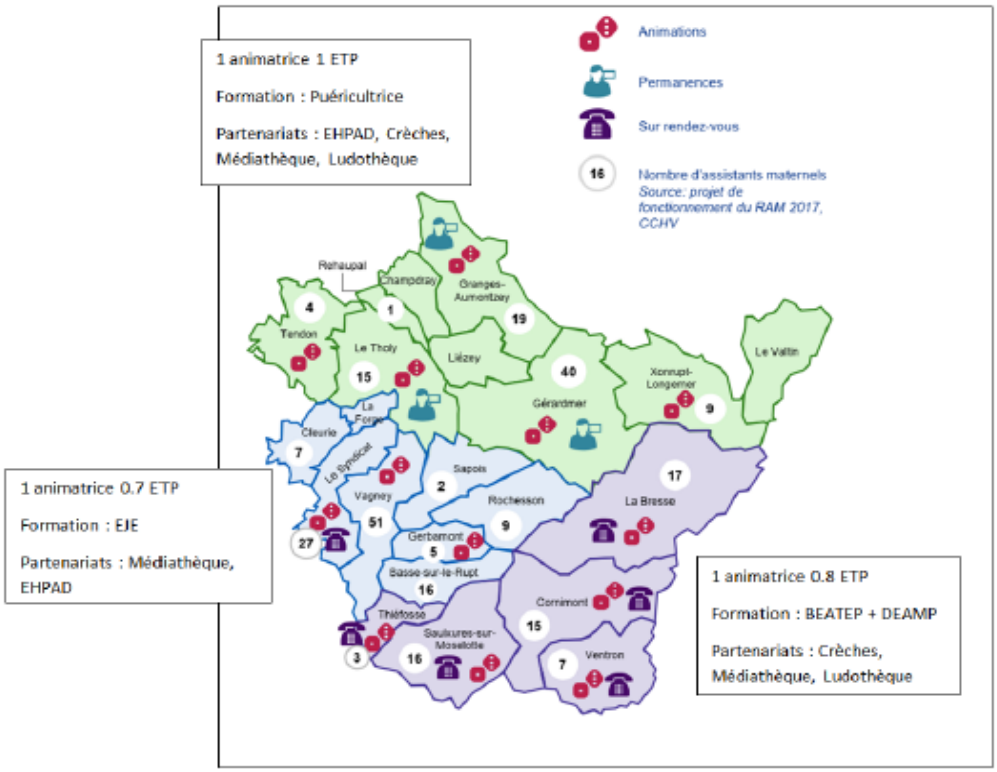

RAM financements Caf 2017 :

- Prestation de service ordinaire : 58 180,14€
- Prestation de service CEJ : 47 223,52 €
- Subvention 2018 Mission renforcée (aide au départ en formation continue des Ass. Mat.) : 3 000€

L'accueil collectif

6 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant existent sur le territoire communautaire dont trois sont en gestion associative.

Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème défini par la Cnaf et sont identiques pour toutes les structures.

Une seule structure ne réclame pas de majorations aux parents qui ne résident pas dans la commune.

Le prix de revient horaire moyen est de 7.24€ pour les multi accueils associatifs et 9.91€ pour ceux en gestion communale.

En moyenne pour l'ensemble des multi accueils, pour une place agréée, 4.2 enfants sont inscrits (3.8 au niveau du département) et l'occupent à différents moments de la journée, de la semaine.

Une nouvelle offre de service sera disponible à compter de septembre 2019.

Les élus de Granges-Aumontzey ont été confrontés à une demande des familles à la recherche d'un mode d'accueil collectif sur la commune et ses environs. Le diagnostic « petite enfance » réalisé par la Caf a confirmé ce besoin. Les élus ont choisi de développer un accueil collectif en créant une micro-crèche de 10 places. L'association « la Maison des P'tits Loups » est constituée et assurera la gestion de la structure, avec le soutien des élus.

La Caf accompagne ce projet de construction à hauteur de 141 600€.

Le taux de couverture est un indicateur « petite enfance » qui permet de mesurer la tension entre l'offre et la demande de places en accueil individuel ou collectif.

Pour 2016, le taux de couverture est de 57.6% pour la commune de Granges-Aumontzey, 72,10% pour la communauté de communes, 68.3% pour le département et 58% pour la moyenne nationale.

Pour 2017, la Caf a versé 609 752.37€ à l'ensemble des multi accueils du territoire au titre de la Prestation de Service Unique et 287 513.30 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique Enfance –Jeunesse soit un total de 897 265,67 €.

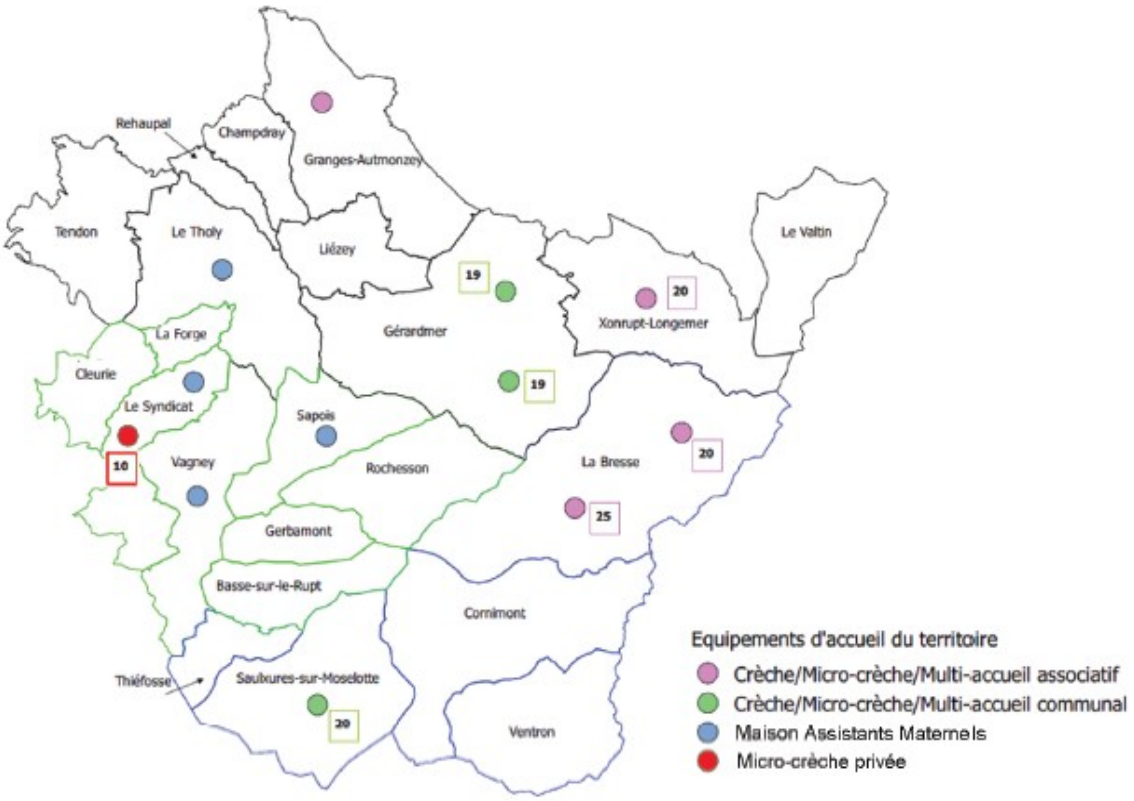

Forces	Faiblesses
• Bonne couverture du territoire. • Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualités pour les familles. • Partenariat entre les EAJE et le RAM. • 3 animatrices RAM qui se relayent sur le territoire : service ouvert à tous les habitants, harmonisation du service sur l'ensemble de la Communauté de Communes.	• Disparition des contrats aidés. • Mouvement du personnel qui pose un problème de repère pour les enfants et les familles. • Contraintes liées aux emplois du temps professionnels des parents par rapport aux services proposés (horaires atypiques, contrat saisonnier). • Diminution du nombre des Assisntats maternels sur le territoire. • Peu d'enfants porteurs de handicap accueillies dans les structures (par manque de formation du personnel).
Opportunités	**Risques**
• Réunions régulières entre les structures. • Meilleur équilibre de l'offre grâce à la création de la micro-crèche de Granges-Aumontzey.	• Vieillissement des assistants maternels et non développement de ce mode de garde sans arrivée de nouveaux assistants maternels. • Inadéquation de l'offre et de la demande entre les assistants maternels et les parents (horaires atypiques). • Rareté de l'offre des assistants maternels qui impacte les pratiques tarifaires. • Complexité des contraintes administratives et réglementaires (État, Caf, Pmi…) pour les opérateurs pouvant avoir pour conséquence de remettre en cause la qualité des services, voire l'abandon.

La jeunesse

La jeunesse concerne les enfants scolarisés jusqu'à la majorité.

Définition

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps :

- L'accueil périscolaire se déroule en période scolaire, le mercredi est compris comme un temps périscolaire ;
- L'accueil extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires.

L'organisation de l'activité jeunesse sur la Communauté de communes

En 2018, on dénombre 24 gestionnaires d'accueils de loisirs, dont 11 en gestion communale, et 13 en gestion associative.

Quatorze communes sont signataires d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Projet Educatif de Territoire (PEdT) (article D.521-12 du code de l'éducation), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer, à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'objectif du PEdT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEdT est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire.

La validation du PEdT par l'éducation nationale, la Ddcspp et la Caf est obligatoire.

Un collectif enfance jeunesse est constitué sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de la Haute-Moselotte. Il regroupe les accueils de loisirs et les multi-accueils du secteur. Après la réalisation d'un diagnostic des actions ont été mises en place et notamment l'édition d'une plaquette pour les familles qui recensent tous les modes de garde disponible sur les cinq communes, la mise en place d'un Alsh en août, lors de la fermeture de toutes les structures. En 2019, la commune de Vagney rejoint le collectif et une action de sensibilisation à l'accueil d'enfants porteurs de handicap va être mise en œuvre.

Les capacités d'accueil

Accueil de loisirs périscolaire

Quatorze structures communales ou associatives organisent un accueil périscolaire sur l'ensemble de la communauté de communes (trois garderies – La Forge, Rochesson, Le Tholy - ne bénéficient pas de l'habilitation de la DDCSPP). Chaque famille dont l'enfant fréquente une école maternelle ou primaire peut trouver à proximité un accueil périscolaire et ainsi concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le bassin de vie n°1 concentre le plus d'enfants de 3-11 ans (1139) et offre une capacité d'accueil importante (80 places pour les moins de 6 ans et 160 places pour les plus de 6 ans). Seuls 21% des enfants de 3 à 11 ans fréquentent les accueils.

Les bassins de vie n°2 et n°3 ont quasi le même nombre d'enfants de 3 à 11 ans (897 et 872) avec un taux de fréquentation de 17% pour le bassin n°2 et 19% pour le n°3.

L'accueil extrascolaire

Dix-neuf gestionnaires associatifs ou communales organisent un accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances, quatre gestionnaires se trouvent sur le bassin de vie n° 1, six sur le bassin de vie n° 2 et neuf sur le bassin de vie n°3.

Le bassin de vie n°1 a un taux de fréquentation peu élevé 9%. Les bassins de vie n°2 et n°3 ont un taux de fréquentation respectif de 6% et 8%.

Focus sur l'accueil des adolescents.

Cinq gestionnaires sur l'ensemble du territoire, trois associatifs et deux communaux, accueillent des adolescents de plus de 11 ans et leur proposent des activités spécifiques dans le cadre d'un accueil de loisirs. Deux sont situés sur le bassin de vie n°1, un sur le n°2 et deux sur le n°3. Les adolescents (12-17 ans) représentent 35% des enfants d'allocataires Caf de moins de 18 ans avec un pourcentage quasi identique sur les trois bassins de vie. La question des « adolescents » et de leurs loisirs restent une préoccupation des collectivités territoriales. Les gestionnaires qui accueillent ce public, fédèrent le plus souvent des jeunes des communes limitrophes.

Les tarifs

Afin de favoriser l'accessibilité des familles les plus modestes, la Caf demande que les tarifs soient modulés en fonction du quotient familial, condition indispensable pour bénéficier de la prestation de service.

L'accueil périscolaire

Des tarifs multiples existent : à la demi-heure, à l'heure, à la carte de 10 heures, à la plage, avec ou sans repas, avec ou sans goûter, avec ou sans petit-déjeuner, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie, du lieu d'habitation, commune ou extérieur.

Pour l'accueil du mercredi, les tarifs sont proposés, à la demi-journée, à la journée, à l'année avec ou sans repas.

Les tarifs varient du simple au double sur le territoire.

L'accueil extrascolaire

Différents tarifs sont fixés : à la semaine, à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas, en fonction du lieu d'habitation.

Les tarifs varient du simple au double sur le territoire.

Les prix de revient

Le prix de revient d'un accueil se calcule en fonction des dépenses inscrites au budget et du nombre d'actes déclarés.

En 2017, le prix de revient des accueils de loisirs périscolaires en gestion communale varie entre 3.07€ et 7.78€ et de 2.30€ à 16.90€ pour les accueils périscolaires en gestion associative.

Les accueils de loisirs extrascolaires en gestion communale ont un prix de revient entre 2€ et 6.83€ et ceux en gestion associative entre 2.01€ et 15.59€

Les prestations de service versées par la Caf au titre de l'année 2017

Le montant de la prestation de service ordinaire est fonction du nombre d'heures de fréquentation déclarées.

Au titre de l'accueil périscolaire, la Caf a versé 246 365,02 €.

Au titre de l'accueil extrascolaire, la Caf a versé 65 497,26 €.

Recueil du témoignage des organisateurs d'accueils de loisirs par le biais d'un questionnaire et d'une rencontre

Une rencontre a été organisée entre toutes les structures d'accueils du territoire (accueil de loisirs, extrascolaire, périscolaire…) le jeudi 6 décembre 2018.

Préalablement à cette réunion, un premier questionnaire leur a été envoyé pour prendre les premières informations sur chaque structure :

- Présentation de la structure ;
- Fonctionnement de la structure ;
- Personnel de la structure.

Les questionnaires retournés ont servi de base de discussion à la réunion.

14 structures différentes étaient représentées lors de la réunion.

Il en ressort les éléments suivants :

- Difficultés pour recruter du personnel, surtout depuis la disparition des contrats aidés ;
- Disparités des tarifs entre les structures ;
- Les structures sont pour la plupart, équipées d'un logiciel de gestion. six structures fonctionnent toujours avec un tableau Excel ;
- Il existe des listes d'attentes dans certaines structures, mais des places sont disponibles sur d'autres structures ;
- Absence d'accueil d'enfants porteurs de handicap, car le plus souvent, le personnel n'est pas formée ;
- Accueil d'enfants d'autres communes ;
- Les structures n'ont pas connaissance de l'organisation des parents pour la garde des enfants lorsqu'elles sont fermées ;
- Monenfant.fr : pour les opérateurs rencontrés, pas ou peu de connaissance du site ;
- Les structures travaillent pour la plupart avec des partenaires locaux (associations locales, médiathèques, piscines...) ;
- Locaux adaptés.

Les équipements culturels et sportifs

Intercommunaux :

- Médiathèque intercommunale à Vagney ;
- Cinéma à Vagney ;
- Piscine à Vagney ;
- Syndicat de Musique des 2 vallées à Saulxures/Moselotte ;
- Pass Sports et Loisirs.

Communaux sports et loisirs, culture :

- **Basse-sur-le-Rupt** : 4 équipements
- **Cleurie** : 5 équipements
- **Cornimont** : 15 équipements
- **Gérardmer** : 32 équipements
- **Gerbamont** : 2 équipements
- **Granges-Aumontzey** : 7 équipements
- **La Bresse** : 26 équipements
- **La Forge** : 2 équipements
- **Le Syndicat** : 1 équipement
- **Le Tholy** : 11 équipements
- **Le Valtin** : 1 équipement
- **Liézey** : 1 équipement
- **Rochesson** : 5 équipements
- **Sapois** : 3 équipements
- **Saulxures/Moselotte** : 12 équipements
- **Tendon** : 3 équipements
- **Thiéfosse** : 3 équipements
- **Vagney** : 13 équipements
- **Ventron** : 18 équipements
- **Xonrupt-Longemer** : 12 équipements

Forces	Faiblesses
• Bon maillage des accueils de loisirs sur le territoire. • Volonté de la part des élus de mettre en place des services de qualité pour les familles. • Environnement « nature » qui permet de proposer des activités de plein-air, avec des déplacements limités. • Soutien des communes avec la mise à disposition de locaux, de personnels et soutien financier. • Volonté des acteurs de terrain de travailler ensemble, quelques initiatives déjà en place. • Subvention versée par la CCHV pour la formation BAFA/BAFD, qui permet d'alléger le coût de la formation pour les stagiaires.	• Manque de mutualisation avec les communes voisines en général. • Coût du transport, problème de la mobilité. • Problème de recrutement du personnel qualifié (BAFA/BAFD). • Vétusté de certains locaux. • Baisse de fréquentation des accueils de loisirs (en lien avec la démographie). • Difficultés pour attirer le public 14-18 ans, et les fidéliser (animation spécifique et attractive). • Peu d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures (par manque de formation des animateurs, accessibilité des locaux).
Opportunités	**Risques**
• Développement de projets intercommunaux (ex Collectif Haute-Moselotte). • Travail en réseau à construire, échange de pratiques entre structures.	• Complexité des contraintes administratives pouvant avoir pour conséquence de remettre en cause la qualité des services, voire l'abandon de service. • Fermeture de classe dans les années à venir : risque de fermeture des services de loisirs associés. • Evolution démographique qui est défavorable. • La diversité des tarifs entraine un manque de lisibilité pour les familles et un risque de concurrence.

Fiche n°9

30

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Les lieux d'espaces de vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges deux structures bénéficient de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales au 31 décembre 2018 :

- L'association RESOLFA (Réseau Solidarité Familles) à Granges-Aumontzey.
- L'Espace Culturel et Social de la Pranzière à Cornimont (Ecsp).

L'association « les Fossettes » de Thiefosse a bénéficié d'un agrément qui a pris fin en août 2018 suite à la dissolution de l'association.

L'association RéSolFa dont le siège se situe à Granges Aumontzey a pour but de créer un réseau solidaire et social entre les familles en apportant des services liés à la vie quotidienne, à la scolarité des enfants en lien avec les parents, par des projets collectifs et individuels.

L'association présente tous les trois ans un projet social soumis au Conseil d'Administration de la Caf et peut bénéficier d'un agrément « Espace de vie sociale » depuis 2012. Elle se veut :

- Un élément « fédérateur » de la vie associative de la ville de Granges-Aumontzey.
- Une force de proposition pour les élus et les autres partenaires.
- Un acteur de vie sociale présent de façon concrète par les services à la personne et les actions menées.
- Un lieu pour « tisser du lien social ».

Le projet social en cours devrait permettre de conforter les activités existantes tout en impliquant les bénéficiaires en instituant le principe « donnant donnant ». L'association réfléchit également à la création d'une salle de relaxation en partenariat avec la Maison de Retraite.

Les activités :

- En lien avec les restos du cœur, l'association propose aux bénéficiaires un atelier coiffure, de la médecine préventive, des cadeaux de Noël.
- Sorties culturelles et de loisirs en famille.
- Ramassage des vieux papiers.
- Vestiaire.
- Partenariat avec l'Association « L'Abri » qui récupère les vêtements et textile trop usagers.
- Accompagnement des enfants des écoles à la médiathèque.
- Permettre aux adhérents d'accéder à d'autres associations.
- Participation aux fêtes du village et marchés en partenariat avec l'association « les doigts de fée ».
- Atelier cuisine.
- Atelier jardin .
- Atelier alphabétisation en partenariat avec le CCAS et le CADA).
- Insertion socio-professionnelle : en 2017, 9 personnes ont retrouvé le chemin de l'emploi.

La fréquentation et personnel

39 personnes participent aux activités :

- Nombre d'adultes (+21 ans) : 28
- Nombre de jeunes (12/21 ans) : 4
- Nombre d'enfants de moins de 12 ans : 7

Les usagers sont essentiellement des habitants de la commune et l'équipe des intervenants est entièrement composée de bénévoles.

Le financement

Le budget global de l'association s'élève à 4 000 € pour l'année 2017. Le fonctionnement de l'association est assuré par ses ressources propres liées aux activités rémunérées mais aussi grâce au soutien de la commune et à la prestation de service versée par la Caf. À noter en 2018, le Rotary Club a remis un prix à l'association pour ses actions.

Toutefois, le fonctionnement de l'association est rendu possible grâce à l'investissement et l'engagement des bénévoles.

Cette présentation de l'association RéSolFa est le produit d'échanges directs avec les membres du bureau de l'association, le Ccas de Granges-Aumontzey qui est un partenaire prépondérant dans le fonctionnement de l'association au quotidien, les services du Conseil Départemental et de la Caf, les associations partenaires, les adhérents.

L'Espace Culturel et Social de la Pranzière (Escp) a ouvert ses portes le 1er avril 2005. Il occupe un bâtiment mis à disposition de la commune de Cornimont en plein centre ville. Il se veut accessible au plus grand nombre, il contribue à former des citoyens avec un projet fondé sur des valeurs telles que la laïcité, la solidarité, l'humanisme, le bien vivre ensemble avec des animations au service d'un territoire et de ses habitants, axé sur la culture, les loisirs et la vie sociale.

À ce titre, l'Ecsp est agréé « Jeunesse Éducation Populaire » par les services de l'État (Ddcspp des Vosges) depuis le 24 juin 2008.

Elle bénéficie également de l'agrément « Espace de vie sociale » pour son projet qui a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration de la Caf.

L'Ecsp, au-delà d'une offre d'activités diverses et variées pour tous les habitants, joue un rôle central fédérateur sur le territoire de l'ex-communauté de communes de la Haute-Moselotte. Dans le cadre de ses objectifs l'association se veut acteur d'un « mieux vivre ensemble ». Elle contribue à tisser du lien social, à lutter contre l'isolement, à enrichir les compétences de savoir-être, de savoir-faire et de savoirs des habitants en favorisant les échanges intergénérationnels. Elle se veut également un lieu d'accueil de proximité pour les publics fragiles.

Les activités :

Une dizaine d'activités régulières pour enfants ou adultes (250 personnes fréquentent hebdomadairement la structure) :

- Des stages adultes (sophrologie, acrylique, …).
- L'accueil de loisirs pour les 6/12 ans : vacances scolaires et mercredi.
- Camps/séjours ados et pré-ados (Camp Jura, Chantier Jeunes…) .
- Sorties familiales depuis 2012 et Journée Parentalité depuis 2015.
- Accueil de Permanences sociales et d'associations qui pratiquent leurs propres activités.
- Coordination des actions enfance jeunesse (fête de l'eau, coordination du Cej, du collectif enfance jeunesse ex-CchMo…).
- Des expositions, des concerts, des conférences, du théâtre, le carnaval…

La fréquentation :

449 Adhérents en 2017, originaires de : Cornimont (279 soit 61%), Saulxures (52 soit 12%), La Bresse (35 soit 8%), Ventron (22 soit 5 %), Thiéfosse 8 soit 2%), 18 d'autres communes de la Cchv (soit 4%) et 35 hors Cchv (soit 8%).

Le personnel :

- 2,7 Équivalent Temps Plein. Deux Salariés en CDI (un directeur à temps plein et une animatrice à temps partiel).
- Plusieurs animateurs en CDD ou en contrat d'engagement éducatif.
- Ponctuellement des stagiaires et des étudiants en alternance.

Toutefois le fonctionnement de l'association à ce niveau de service est rendu possible grâce à l'investissement et l'engagement des bénévoles à hauteur d'environ 2 000 heures de bénévolat annuel soit plus d'un Equivalent Temps Plein.

Le financement :

Le budget global 2017 de l'association s'élève à de 183 356€ € auquel il convient d'ajouter la valorisation du bénévolat soit 47 484 € pour une représentation plus juste de la valeur du service rendu.

Le principal financement de l'association provient de la commune de Cornimont (mises à disposition et subvention de fonctionnement). Il est complété par le soutien technique, les aides financières et prestations de service de la Caf et enfin par le soutien de la Communauté de communes des Hautes-Vosges, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges…

À noter en 2018, la fin du financement à l'emploi aidé de la Région Lorraine.

Cette présentation a été réalisée conjointement avec le directeur de l'Ecsp en lien avec les membres de l'association, les partenaires de l'association.

Forces	Faiblesses
• Des partenariats qui permettent la reconnaissance des deux associations et la diversité d'actions. • Deux associations au plus proches des familles et de leurs besoins. • Une forte implication bénévole des habitants. • La formation en cours du Directeur de l'Ecsp (jusque 2019). • L'Ecsp a bénéficié du Dispositif Local d'Accompagnement (Dla) qu'elle met à profit pour travailler l'idée d'évoluer vers un centre social. • La confiance exprimée des élus aux deux structures. • La sensibilisation des élus au projet de centre social sur l'ex-CchMo avec des retours positifs. • L'augmentation constante du nombre d'adhérents à l'Ecsp (386 en 2015 et 449 en 2017).	• Des activités et services qui reposent sur le bénévolat ce qui génère des difficultés en termes de renouvellement, de qualification et de « poids » de la gestion associative. • Evolution du public sur Granges-Aumontzey avec des déménagements fréquents constatés par les services sociaux et l'association qui entraînent des difficultés d'implication des familles et des mouvements de bénévoles réguliers.
Opportunités	**Risques**
• Développer les partenariats et coopérations (avec les communes, les institutions (Caf, Cd...). • Possibilité et volonté de l'Ecsp d'évoluer vers une structure Centre social et ainsi diversifier ses financements mais surtout développer ses services sur un périmètre plus large là où le besoin de la population est repéré et non couvert. • Volonté de la Cchv de proposer un schéma de service à la population adapté malgré les difficultés rencontrées pour sa finalisation (services de même nature portés aujourd'hui par des collectivités différentes).	• Non renouvellement des bénévoles. • Perte de services sur les territoires. • Stabilité budgétaire de l'Ecsp dépendante des subventions publiques.

Fiche n°10

33

Accès aux droits

La Caf assure une permanence administrative sur rendez-vous à Gérardmer.

119 allocataires ont fréquenté le point d'accueil administratif de Gérardmer en 2018.

Tranches d'âge des usagers

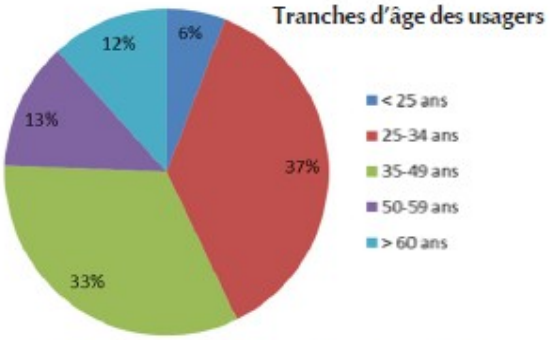

Situation des usagers

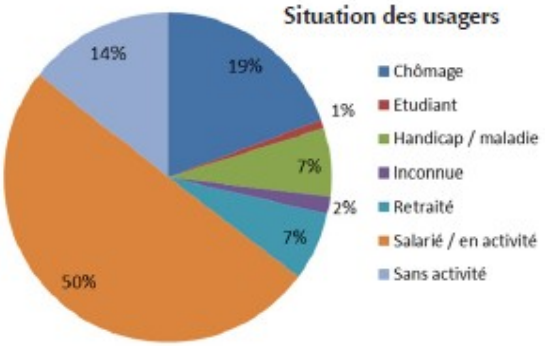

Typologie des usagers bénéficiaires de prestations

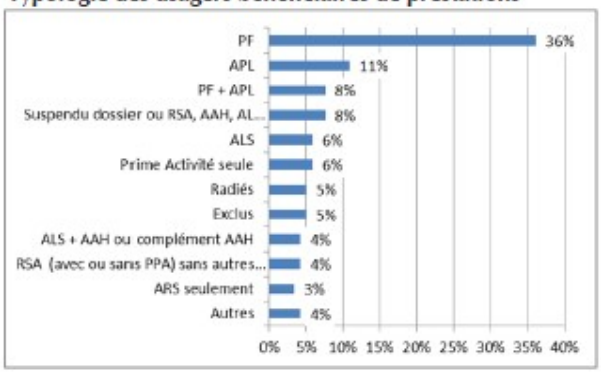

Précision : il s'agit des catégories de bénéficiaires en décembre 2018 pour des visites surl'ensemble de l'année 2018 d'où la présence de dossiers radiés, exclus et suspendus.

Prestations Familiales (PF) – Ade Personnalisée au logement (APL) – Revenu de Solidarité Active (RSA) – Allocation Adulte Handicapé (AAH) – Aide au logement (AL) – Aide au logement social (ALS) – Prime pour l'activité (PPA) – Allocation de Rentrée scolaire (ARS)

Précarité

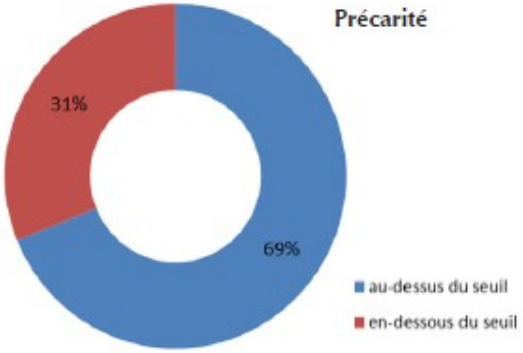

Le seuil de bas revenus s'élève à 1 045 € en 2016.

Le Conseil Départemental des Vosges et les services de l'État ont réalisé en 2017 un diagnostic dans le cadre du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public des Vosges :

Communauté de Communes des Hautes-Vosges

REPERES

22 communes
36 862 habitants
73 hab/km²

Population -20 ans : 21,3 %
Vosges : 23,1%
France : 24,4%
Population + 60 ans : 30,2 %
Vosges : 27,6%
France : 24,2 %

Taux d'équipements sports, culture et loisirs :
8,9 pour 1 000 hab
Vosges : 6,2
France : 4,7

- 37 salles de sports
- 3 bassins de natation
- 3 stations de ski
- 3 écoles de musique
- 4 cinémas
- 6 bibliothèques
- 2 centres culturels

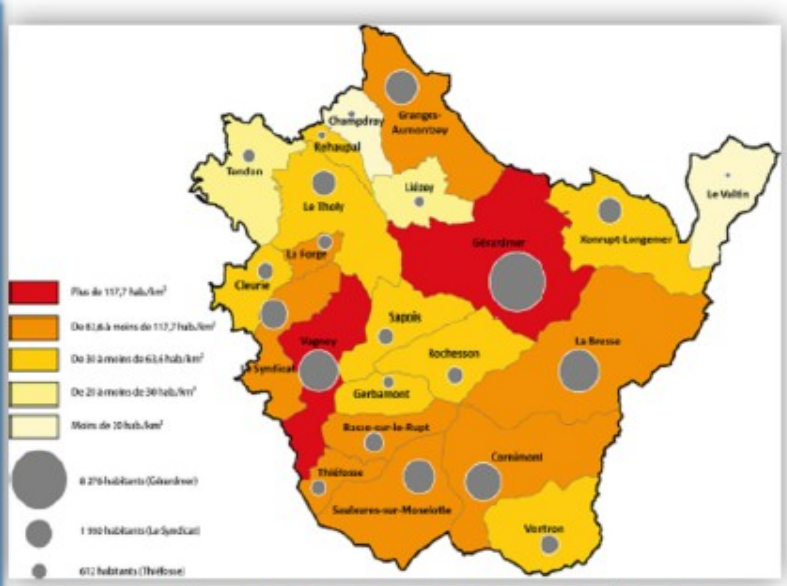

Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Coopérations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 8 communes (soit 36%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : Gérardmer.
- 4 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Vagney.
- 3 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : Granges-Aumontzey, Le Tholy, Xonrupt-Longemer .

Tous ces pôles de services sont bien répartis au sein des deux bassins de vie de Gérardmer et La Bresse. La ville centre et plusieurs centres bourg assurent ainsi une bonne couverture et un accès aux équipements sans trop de difficulté.

Toutefois, 10 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public) et on note pour certaines d'entre elles des temps d'accès aux services publics supérieurs à 20 minutes (notamment services de prestations sociales).
La communauté de communes dispose aussi d'un taux d'équipements sportifs et de loisirs relativement important, qui s'explique par la présence de deux stations touristiques importantes.

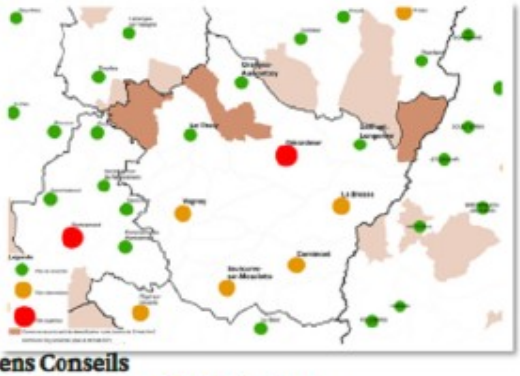

Territoires Citoyens Conseils
Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Démographie et densité

La nouvelle Communauté de Communes regroupe 10% de la population départementale et sa densité (74 hab/km²) de population est supérieure à la moyenne vosgienne. Mais l'évolution démographique reste négative et le territoire peine à conserver les jeunes adultes.

Globalement le territoire est confronté à un vieillissement de la population notamment dans les communes les plus peuplées ce qui nécessiterait une stratégie de développement de services pour accompagner cette évolution.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public[5] seulement 13,5% des répondants estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.

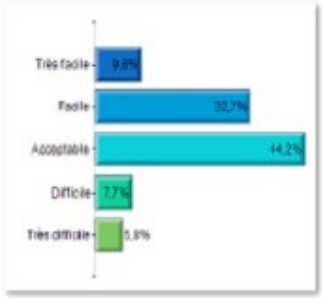

Sur les 51 services enquêtés, près de 30% ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophtalmologiste	1,4%
2	Autocar/bus	5,2%
3	Train	7,4%
4	CAF	19,5%
5	Accueil petite enfance	21,9%
6	Démarches administratives	22,3%
7	Gynécologue	29,6%
8	Hôpital	30,0%
9	Lycée	30,4%
10	Services postaux	31,0%
11	Activités périscolaires	31,6%
12	Médecin généraliste	32,4%
13	Activités culturelles	35,2%
14	Dentiste	37,9%
15	CPAM	40,0%
16	Urgences	41,0%

[5] *L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne.*
Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- la mobilité : train et car.
- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, hôpital, urgences...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les démarches administratives.
- les activités culturelles
- le lycée
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

- Souhait de mettre en cohérence les différents équipements sportifs, culturels et sociaux au travers d'un schéma de services intercommunal.
- Importance de pouvoir fixer les familles avec une offre renforcée pour l'accueil de la petite enfance.
- Trouver des solutions adaptées pour maintenir un niveau d'accès aux soins de qualité : maintien du service d'urgences, projets de maisons de santé (Pôle de santé)...
- Volonté de mettre en réseau les offres culturelles existantes : programmation culturelle, cinéma, lecture publique, projet territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC).
- Soutenir et mieux structurer le développement touristique : services à la population résidente, organisation des offices de tourisme et stratégie d'attractivité.
- Accompagner le vieillissement de la population : services pour le maintien à domicile, portage de repas, offre de mobilité ...
- Disposer d'un réseau haut débit performant : enjeu majeur pour les familles, le tourisme et les entreprises.
- Organiser les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour apporter des services mutualisés aux petites communes (schéma de mutualisation).

Fiche n°10 - Accès aux droits

L'offre de services dans la Communauté de communes des Hautes-Vosges au 27 février 2019

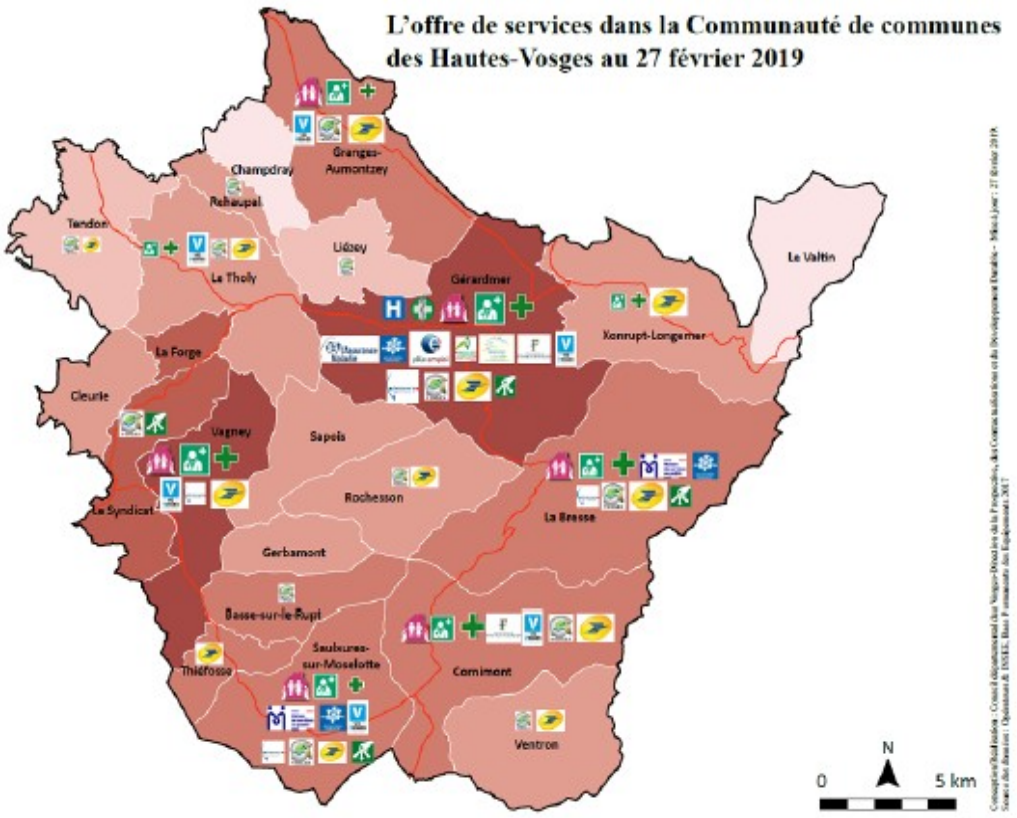

L'offre de services dans la Communauté de communes des Hautes-Vosges au 27 février 2019 : légende

Densité de population des communes au 1er janvier 2016

- Plus de 118 hab./km²
- De 97 à moins de 118 hab./km² (moyenne France métro.)
- De 63 à moins de 97 hab./km² (moyenne Grand-Est)
- De 30 à moins de 63 hab./km² (moyenne vosgienne)
- De 20 à moins de 30 hab./km²
- Moins de 20 hab./km²

Santé (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôpital
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
- 1 médecin généraliste
- 2 à 5 médecins généralistes
- 6 médecins généralistes et +
- 1 pharmacie
- 2 à 5 pharmacies

Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)

- Maison des Services au Public
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- Chambre d'Agriculture (Pôle Est)
- Mission Locale de la Déodatie
- Trésor Public
- Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale ou Permanence

Sécurité

- Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
- Brigade de proximité (Gendarmerie)
- Centre de Secours Principal (SDIS 88)
- Centre de Secours (SDIS 88)
- Centre de Première Intervention (SDIS 88)

Services divers (présence d'au moins 1 équipement)

- Bureau de Poste
- Agence postale
- Relais poste commerçant
- Déchetterie

Forces	Faiblesses
• Un nouvel établissement public de coopération intercommunal correspondant au bassin de vie et constitutant un outil pertinent pour mener une stratégie de développement territorial. • Un réseau de pôles de services assez dense avec une ville centre offrant des services de niveau supérieur. • Une bonne accessibilité aux agglomérations de Remiremont et Epinal. • 2 Maisons de Services au Public (MSAP) à La Bresse et Saulxures-sur-Moselotte. • Un positionnement au coeur du Massif Vosgien qui en fait un pôle touristique majeur. • Une activité économique encore dynamique notamment dans l'industrie et dans le domaine des services liés au tourisme.	• Une accélération de la baisse démographique avec un fort déficit migratoire et un vieillissement sensible de la population. • Pas de Maisons de Services au Publics (MSAP) à Gérardmer et dans la zone de piémont. • Une offre de services pour le maintien à domicile des seniors insuffisante qui nécessiterait d'être renforcée. • Des zones blanches télécom et insuffisance d'accès au réseau Très Haut Débit. • Une présence médicale inférieure à la moyenne départementale, une seule Maison de Santé Pluridisciplinaire, un accès aux services d'urgence difficile pour certaines communes.
Opportunités	**Risques**
• Une nouvelle Communauté de communes capable de mutualiser les moyens et ressources et de conforter l'offre de services. • La réalisation en cours du projet de territoire pour définir une stratégie de développement et créer une cohésion entre les communes. • L'élaboration du schéma de mutualisation et du schéma de services pour repenser et optimiser les politiques publiques et l'offre de services à la population. • Un potentiel important pour le développement d'un tourisme 4 saisons créateurs de richesses et de services.	• Difficulté pour construire une réelle solidarité entre les principales villes et les communes rurales. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire, notamment dans les communes de montagne. • Concurrence entre les stations qui pourraient porter préjudice à la qualité de certains services faute de mise en synergie entre eux. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour les services d'urgence et le renouvellement des médecins généralistes (particulièrement à Gérardmer).

Quelques enjeux pour les services

- Rétablir la construction de la nouvelle intercommunalité notamment en élaborant et mettant en oeuvre le schéma de services à la population.
- Anticiper les besoins liés au vieillissement en renforçant l'offre de service pour le maintien à domicile des seniors.
- Conforter l'offre de soins au niveau hospitalier et des professionnels (mise en place d'un Pôle Santé et création d'une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire ?)
- Inventer des offres innovantes de mobilités adaptées aux territoires.
- Disposer d'un accès Très Haut Débit pour l'ensemble des communes et résorber les zones blanches, notamment dans les zones de montagne et les stations.
- Envisager l'ouverture d'une ou deux Maisons de Services au Public (Gérardmer, Vagney).
- Mettre en réseau les offres culturelles et l'accès aux équipements de loisirs notamment pour les jeunes.

Fiche n°11

[Source des données : Caf]

38

Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

	Bassin de vie n°1	Bassin de vie n°2	Bassin de vie n°3	EPCI
L'accompagnement des parents et des enfants				
Allocations Familiales	901	687	629	2 217
Complément Familial	159	128	140	427
Allocation de Rentrée Scolaire	583	405	453	1 441
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	28	15	21	64
Allocation Journalière de Présence Parentale	NS	NS	0	NS
Allocation de Soutien Familial	119	58	78	255
L'enfance et la jeunesse				
Prestation d'Accueil du Jeune enfant	361	312	245	918
Complément Mode de Garde	172	225	128	525
Complément Mode de Garde Assistants Maternels	169	223	126	518
Complément Mode de Garde Association	NS	NS	NS	7
Complément Mode de Garde domicile	NS	0	NS	NS
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	49	38	39	126
Le logement et le cadre de vie				
Allocation Logement Familiale	266	194	206	666
Allocation Logement Sociale	477	152	207	836
Aide Personnalisée au Logement	500	180	456	1 136
La solidarité et l'insertion				
Prime d'Activité	650	295	371	1 316
Revenu de Solidarité Active	289	116	172	577
Allocation Adulte Handicapé	186	65	123	374

Montant prestations légales en €	11 801 578,20	6 595 579,20	7 916 706,60	26 313 864,00

Quand on compare le montant de prestations versé et le nombre d'allocataires, c'est à Sapois que le montant par allocataire est le plus élevé avec 5 819,09 €.

La moyenne sur la Cchv est de 4 659,80 € par allocataire.

C'est à Liézey que ce montant est le plus faible avec 3 545,20 € par allocataire.

Fiche n°12

39

Synthèse - Questions à approfondir

Pour rappel, composition des bassins de vie retenus pour le diagnostic

- Le bassin n°1 : Champdray, Gérardmer, Granges-Aumontzey, Liézey, Réhaupal, Tendon, Le Tholy, Le Valtin et Xonrupt-Longemer.
- Le bassin n°2 : Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, La Forge, Gerbamont, Rochesson, Sapois, Le Syndicat et Vagney.
- Le bassin n°3 : La Bresse, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse et Ventron.

Synthèse des constats

La baisse de la population est plus forte sur la Cchv que sur le Département. Le bassin de vie n°3 (La Bresse) est celui qui perd le plus de population. Seul le bassin de vie n°2 (Vagney) présente un solde naturel positif. Gérardmer est la 5e commune la plus peuplée du Département. La Cchv compte plus de personnes âgées et moins de jeunes que sur le département.

La Cchv compte un taux plus important de couples avec enfant(s) que le département et moins de familles monoparentales. Le bassin n°2 compte 52% d'allocataires en couple avec enfants.

Sur la Cchv, 5 706 enfants allocataires Caf ont moins de 18 ans en 2016 dont 28% de moins de 6 ans, 35% sont d'âge école élémentaire, 24% sont des collégiens et 11% ont plus de 15 ans (soit 35% d'ados).

Les parts des allocataires en situation de précarité (bénéficiaires de minima sociaux et de la Prime d'activité, allocataires sous le seuil de bas revenus) sont plus importantes dans les Vosges qu'au niveau national. Ces mêmes parts, pour la Cchv, sont nettement plus faibles que celles du département à l'exception des bénéficiaires de la prime d'activité. On peut en déduire que les familles en emploi ont des revenus modestes. Le bassin n° 1, plus urbain avec Gérardmer, concentre le plus de familles précaires.

La part de logements vacants de la Cchv est la plus faible du département tandis que la part des résidences secondaires est, de loin, la plus élevée (7 920 résidences secondaires). Les résidences des bassins 2 et 3 sont très majoritairement occupées par des propriétaires. 16,4% des habitants de Gérardmer vivent dans un logement social. C'est la seule commune de la Cchv à compter plus d'un habitant sur dix qui vit en logement social.

La part des demandeurs d'emploi est plus faible sur la Ccvh que sur le département ou qu'au niveau national. C'est le bassin 1 avec Gérardmer qui compte le plus fort taux de chômage même si c'est la commune qui offre le plus d'emplois sur l'Epci (4 676). A noter que les communes de La Bresse, Vagney et Cornimont offrent plus de 1000 emplois chacune. Le faible taux de chômage sur le bassin 3 confirme aussi le vieillissement de la population (retraités).

En matière d'emploi, le territoire reste attractif. L'activité touristique s'est fortement développée même si l'industrie offre encore 27,10% des emplois ce qui en fait un des Epci les plus industrialisés du département. La Cchv compte de nombreux ouvriers et cette catégorie socioprofessionnelle représente 32,9% des salariés. Cette catégorie bénéficie des revenus les plus bas. Une grande disparité de revenus net imposables est constatée sur la Cchv : Granges 19 274€ par an et Cleurie 26 452 €.

Sur le plan de la scolarité, les enfants de la Cchv peuvent évoluer sur le territoire communautaire de la maternelle au lycée. La baisse démographique laisse toutefois entrevoir des fermetures de classes dans un avenir proche.

D'une manière générale, les services aux familles liés à l'enfance, la jeunesse, la parentalité sont présents sur la Cchv avec un bon maillage territorial et un soutien important des communes.

Toutefois il reste à conforter l'interconnaissance entre ces acteurs de terrain, à coordonner leurs interventions et à améliorer la communication auprès des familles. La qualification du personnel, l'implication des bénévoles, l'accueil d'enfants porteurs de handicap, les activités « adolescents », l'évolution de la fréquentation, les contraintes budgétaires sont des sujets de préoccupation récurrents. Les modes de tarifications en accueil de loisirs très diversifiés rendent les offres peu lisibles.

Une vigilance particulière sera à apporter aux modes de garde des jeunes enfants. Même si six structures « petite enfance » proposent leurs services sur le territoire, 21% des assistants Maternels ont entre 55 et 59 ans et 11% ont plus de 60 ans. Un tiers partiront en retraite prochainement.

En termes d'accessibilité aux services, huit communes de la Cchv, bien réparties sur le territoire, sont pôle de « services ». Toutefois, dix communes ne disposent d'aucun service de base (Poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public) et pour certaines d'entre elles le temps d'accès aux services publics (notamment prestations sociales) est supérieur à vingt minutes. Le secteur de Gérardmer / Granges Aumontzey ne propose pas de point accompagnement aux démarches en ligne telle qu'une Maison de Services Au Public.

Questions à approfondir

- Attractivité du territoire.
- Permettre aux familles de concilier vie familiale, professionnelle et sociale.
- Optimiser les services en place en favorisant la coordination voire la mutualisation.
- Maintenir la qualité des offres de service.
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire.
- Faire connaître l'offre de services aux familles.
- Favoriser la prise en charge des enfants porteurs de handicap dans les accueils.
- S'assurer de l'accessibilité financière des familles aux services.
- Consolider voire élargir l'offre de soutien à la fonction parentale.
- Veiller à maintenir l'offre petite enfance de qualité sur le territoire.
- Veiller à l'accessibilité aux services publics pour tous (physique et/ou numérique) en intégrant les difficultés de mobilité.
- Favoriser l'implication des habitants et le renouvellement des bénévoles dans le milieu associatif.

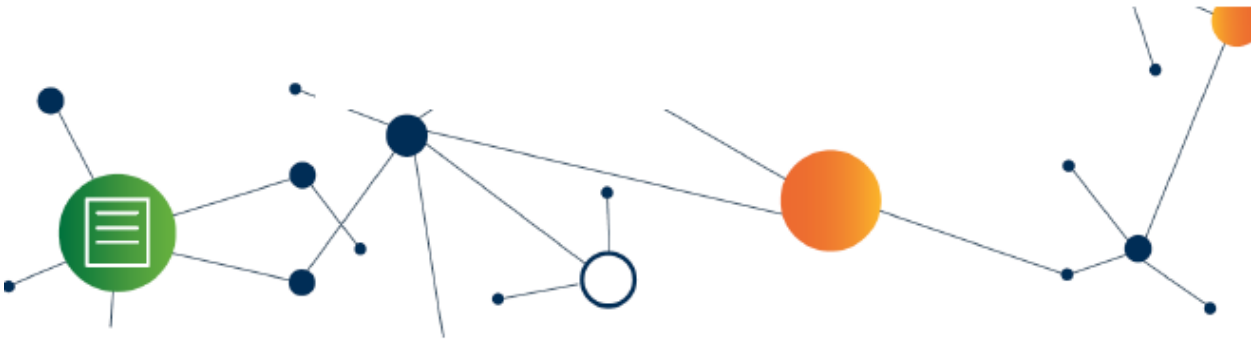

Diagramme en étoile – note d'accompagnement grille de lecture en annexe 7

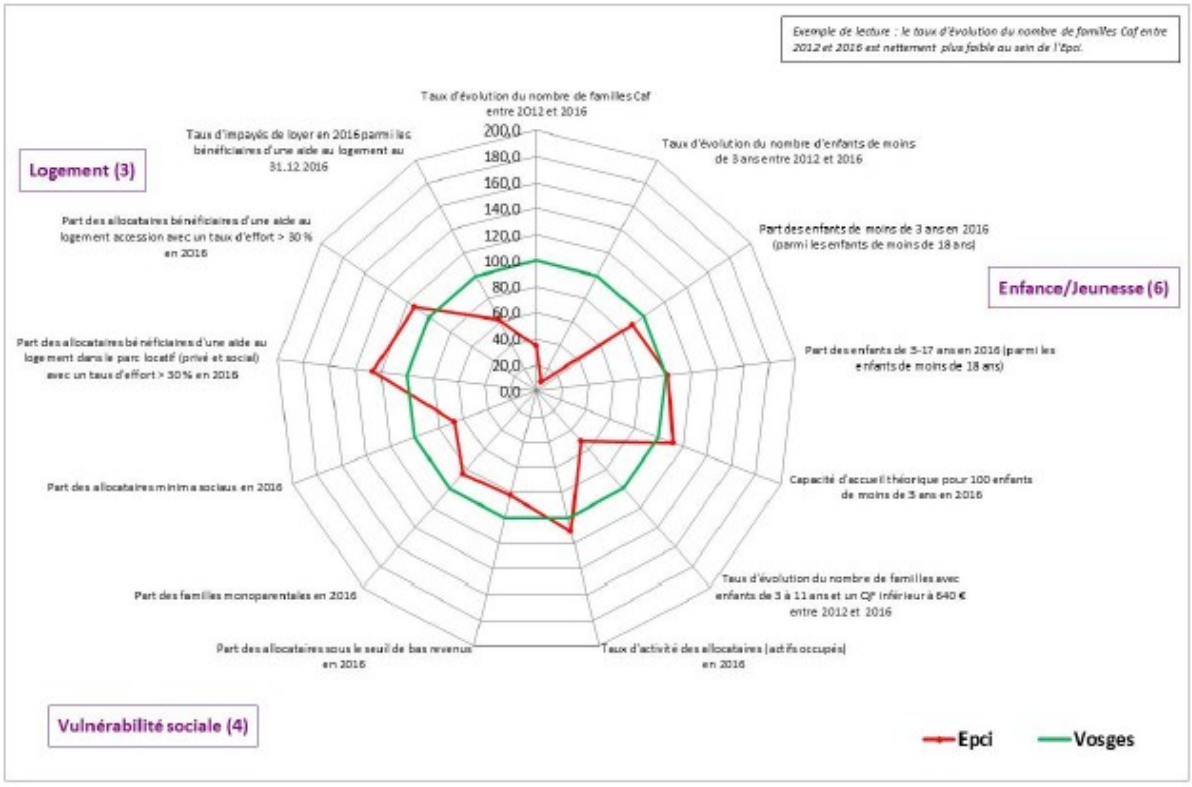

Annexe 2

Schéma de développement partagé

16 décembre 2019 - 16 décembre2023

4 Ambitions - 7 axes - 12 objectifs

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer sur les offres de service du territoire

Objectif 1 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Développer le lien entre les acteurs de l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité et l'accès aux droits	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	31 décembre 2020
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	S'assurer de la coopération de tous dans la mise en œuvre des objectifs du schéma de développement de la Ctg Meilleure connaissance entre les différents acteurs du territoire pour mieux accompagner les familles Favoriser la réflexion et l'échange sur les problématiques territoriales Disposer d'un outil collaboratif

Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les acteurs du territoire	
Moyens mobilisables financiers / matériels	**Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact**
Communes de la communauté de communes : temps libérés par les acteurs de terrain - Mise à disposition de locaux – Outil collaboratif – Moyens informatiques Caf : Coordination Contrat Enfance Jeunesse - Accompagnement technique et expertise des chargés d'interventions sociale, de conseil et de développement ainsi que des référents thématiques des pôles parentalité – animation de la vie social – Ado et Petite Enfance – Jeunesse Conseil Départemental : mobilisation des travailleurs médico-sociaux, mise à disposition de locaux. MSA : mobilisation d'acteurs de terrain.	Implications des partenaires par le nombre de réunions et de participant aux réunions Mise en place d'un outil collaboratif Mise en place d'un outil de pilotage de l'action Ressenti des acteurs locaux

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer sur les offres de service du territoire

Objectif 2 : Constituer un réseau d'acteurs

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Renforcer le pilotage de la Ctg en constituant un groupe de référents « chefs de file » du chef de projet	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	31 décembre 2020
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Identifier des personnes ressources sur le territoire en lien avec les fiches ambitions et les objectifs de la Ctg Désigner les référents « chefs de file » sur le territoire de manière à valoriser les expériences et coordonner les actions du territoire
Partenaires sollicités / associés - expertise	
L'ensemble des partenaires du territoire dans les thématiques de la Ctg	
Moyens mobilisables financiers / matériels	**Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact**
Communes de la communauté de communes : temps libérés pour les acteurs de terrains, mise à disposition de salles Caf : Coordination Cej - Appui technique et expertise des chargés d'intervention sociale, de conseil et de développement ainsi que les référents thématiques des pôles Parentalité – Animation de la Vie Sociale – Ado et	Formalisation d'un groupe de référents de territoire (nombre de référents engagés dans la démarche) Mise en place d'outil de pilotage de l'action : tableau de bord de suivi des actions de la Ctg Représentation de toutes les thématiques et de tout le territoire

Petite Enfance-Jeunesse Conseil Départemental : temps d'expertise des professionnels	

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Recenser et communiquer sur les offres de service du territoire

Objectif 3 : Communiquer les offres de services aux habitants

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Rendre accessible aux habitants l'information relative aux offres de services présentes sur le territoire	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	31 décembre 2020
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Diversité des canaux de communication à destination de la population (bulletin municipaux, site internet de la communauté de communes, écoles, réseaux, etc.) Rendre lisible l'offre des services du territoire aux habitants
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Services de proximité : MSAP, Mairies, écoles, etc.	
Moyens mobilisables financiers / matériels	**Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact**
Communes de la communauté de communes : Site Internet Caf : Financement sus les Fonds Publics et Territoire	Recensement des canaux de diffusion utilisés chaque année Evolution du nombre des familles faisant appel aux services

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 1 : Parentalité

Objectif 1 : Développer sur l'ensemble du territoire le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
S'appuyer sur l'expérience du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant existant sur les sites de la Bresse et Cornimont pour étendre le service sur l'ensemble du périmètre communautaire tout en facilitant la formation des accueillants afin de garantir une qualité de l'écoute et de l'accueil des familles	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	Fin 2020
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Favoriser la qualité des liens parents – enfants Soutenir tous les parents dans l'éducation de leurs enfants Offre de service proposé et accessible à l'ensemble des habitants du territoire Formation des accueillants en conformité avec la réglementation institutionnelle Caf
Partenaires sollicités / associés - expertise	
Les accueillants actuels du LAEP Adavie - Pep 88 -Agaci Espace d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Ludothèque Relais Assistante Maternelle Réseau LAPE Lorraine Conseil Départemental	

Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
Communes de la communauté de communes : compétence LAEP mise à disposition de personnel - locaux Caf : Prestation de service LAEP – Cej / Bonus territoires - Aide(s) financière(s) au fonctionnement ou à l'investissement - Accompagnement technique (pôle parentalité – Animation de la Vie Sociale - Ado et Chargé d'Intervention Sociale) Conseil Départemental : Autorisation de fonctionner délivrée par la PMI	Nombre de sites proposant le service sur le territoire Nombre d'heures d'ouverture Nombre de fréquentation des lieux Nombre d'accueillants formés

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 1 : Parentalité

Objectif 2 : Favoriser les échanges et la coordination entre les acteurs réseau et collectifs parentalité

<table>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</td></tr>
<tr><td>Créer les conditions permettant les échanges et la coordination entre les acteurs du Réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées et les Collectifs parentalité de Monts et Vallées et de la Haute Moselotte</td><td><u>Politique : Comité de pilotage Ctg</u>

<u>Opérationnelle :</u> Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Jalons posés / Echéance de réalisation</td></tr>
<tr><td>Communauté de commune : chef de projet Ctg</td><td>2020 -> Fin 2021</td></tr>
<tr><td>Signataires sollicités - expertise</td><td rowspan="3">Résultats attendus

Promotion des actions proposées aux familles sur le territoire communautaire

Favoriser l'interconnaissance partenariale

Favoriser l'accessibilité des actions mises en œuvre par le collectif et/ou le réseau parentalité à l'ensemble des familles de la communauté de communes des Hautes Vosges</td></tr>
<tr><td>Caf
Conseil Départemental</td></tr>
<tr><td>Partenaires sollicités / associés - expertise</td></tr>
<tr><td>Les membres du Collectif parentalité Monts et Vallées
Les membres du Réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées
Les membres du Collectif parentalité de la Haute Moselotte
La coordinatrice du Réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées</td><td></td></tr>
<tr><td>Moyens mobilisables financiers / matériels</td><td>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</td></tr>
<tr><td>Communes de la communauté de communes :
Mise à disposition de locaux, matériels

Msa :</td><td>Nombre de réunions communes réseau/collectif

Nombre d'actions réalisées conjointement</td></tr>
</table>

Implications des travailleurs sociaux au sein du collectif et réseau parentalité du territoire Caf / Conseil Départemental : Schéma de Développement des Services aux Familles (SDSF) - Fonds parentalité animation et coordination du réseau : Appel à projets commun Réseau d'Écoute et d'Appui à la Parentalité - Charte Parentalité du SDSF Plus spécifiquement Caf : Implication de la Chargée d'Intervention Sociale (Cis) aux groupes de travail du collectif. Accompagnement technique des pôles Parentalité, Animation de la Vie Sociale – ado et Petite Enfance Jeunesse. Plus spécifiquement Conseil Départemental : Implications des travailleurs sociaux au sein du collectif et réseau parentalité du territoire	Nombre d'actions de communication communes Fréquentation de familles aux actions

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 1 : Encourager la formation et le recrutement de personnel qualifié en accueil collectif de mineurs

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
En s'appuyant sur la volonté de différents acteurs du bassin de vie ex-communauté de commune de la Haute- Moselotte mobilisés lors de la journée de sensibilisation autour de l'accueil d'enfants porteurs de handicap, développer un parcours de formation spécifique à l'accueil d'enfants porteur de handicap en structures collectives Favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	2020 -> 2021
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Maintenir l'accès aux loisirs aux enfants Favoriser l'accueil d'enfant en situation de handicap dans les accueils collectifs Parcours de formation partagé par le Territoire permettant une coordination voire une mutualisation Disposer du personnel qualifié ALSH suffisant pour organiser un accueil en conformité réglementaire Ddcspp

Partenaires sollicités / associés - expertise	Favoriser l'accès à la formation sur la thématique de l'accueil des enfants en situation de handicap
Conseil Départemental Mdph Francas – 100 % Loisirs pour Tous Ddcspp Organisme de formation Bafa - Bafd	
Moyens mobilisables financiers / matériels	**Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact**
Communes de la communauté de communes : soutien financier dans la formation Bafa - Bafd Msa : Prestation de service ALSH – Prestation de service unique - Aide financière Bafa-Bafd Caf : Prestation de service ALSH – Prestation de service unique - Fond public et Territoire - Aide financière Bafa-Bafd – Bonus Handicap – Bonus mercredis - Accompagnement technique Chargé de conseil et de développement et Pôle thématique petite enfance – jeunesse Conseil Départemental : Service PMI pour la délivrance des agréments – Aide financière individuel / carte Zap Bafa	Nombre d'enfants en situation de handicap en accueil collectif Nombre de formations engagées

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 2 : Encourager la formation professionnelle et le recrutement de personnel qualifié en accueil individuel

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Soutenir et promouvoir le métier d'Assistant Maternel (ASMAT) pour anticiper les départs en retraite en valorisant la professionnalisation de ce métier	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	2020-2021-2022-2023
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Continuer à proposer un accueil de qualité diversifié (individuel et collectif) aux familles dans la prise en charge de la petite enfance sur l'ensemble du territoire
Partenaires sollicités / associés - expertise	

Conseil Départemental Relais d'Assistants Maternels Pôle emploi	Valorisation du métier d'assistant maternel de manière à encourager les vocations Favoriser une offre de qualité en accueil individuel et répondre aux besoins spécifiques des familles (horaires atypiques) Éviter des tensions fortes entre offre individuel et offre collective Enrichir l'offre des Relais d'Assistants Maternels en faveur des professionnels
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
Communes de la communauté de communes : Compétence RAM Msa : Prestation de service unique Caf : Prestation de service unique - Fond public et Territoire – Aide financière à l'installation des ASMAT - Charte nationale jeune enfant - Accompagnement technique Chargé de conseil et de développement et Pôle thématique petite enfance – enfance - Conseil Départemental : Service PMI pour la délivrance des agréments et la mise en œuvre de la formation des Assistantes maternelles.	Nombre d'Assistantes maternelles agrée sur le territoire

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 3 : Coordination et mutualisation des services enfance-Jeunesse

<table>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</td></tr>
<tr><td>A l 'égard du collectif existant sur l'ancien périmètre de l'ancienne communauté de communes de la Haute Moselotte , généraliser un réseau d'acteurs sur le territoire :

Coordonner les actions et envisager une mutualisation de certains moyens</td><td><u>Politique : Comité de pilotage Ctg</u>

<u>Opérationnelle :</u> Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Jalons posés / Echéance de réalisation</td></tr>
<tr><td>Communauté de commune : chef de projet Ctg</td><td>2021 -> 2023</td></tr>
<tr><td>Signataires sollicités - expertise</td><td rowspan="3">Résultats attendus

Interconnaissance des partenaires

Adaptation des offres de services (période d'ouverture, tarification en préservant l'équilibre budgétaire des structures, etc.)

Achats mutualisés</td></tr>
<tr><td>Caf
Conseil Départemental</td></tr>
<tr><td>Partenaires sollicités / associés - expertise</td></tr>
<tr><td>Les 24 gestionnaires des Alsh
Ddcspp
Fédérations (francas, foyers ruraux, ligue de l'enseignement)</td><td></td></tr>
<tr><td>Moyens mobilisables financiers / matériels</td><td>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</td></tr>
<tr><td>Communes de la communauté de communes :
Fonds financiers spécifiques

Msa :
Prestation de service ALSH</td><td>Création, utilisation d'outils communs
Politique tarifaire concertée
Nombre d'actions communes
Périodes d'ouverture harmonisées</td></tr>
</table>

Caf : Prestation de service ALSH – Fond public et territoire - Accompagnement technique du chargé de conseil et de développement	

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 3 : Animation Vie Sociale

Objectif 1 : Développer le service aux familles et étendre la zone d'intervention des services existants

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Favoriser l'évolution de l'Espace Culturel et Social de la Pranzière en centre social Soutenir l'association Résolfa dans leur développement Amorcer une réflexion autour d'une couverture de la zone blanche en espace de vie social (agrément Caf)	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	2022
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Répondre aux besoins, accompagnement des familles en matière d'animation vie sociale Création d'un centre social agréé Caf sur le territoire en tant que lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle.
Partenaires sollicités / associés - expertise	

MSA Ecsp Resolfa Conseil Départemental Conseil de Développement de la Communauté de communes	Favoriser, inciter le bénévolat
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
Communes de la communauté de communes : Caf : Prestations de service Centre Social, Animation Collective Familiale et Animation Locale - Aides financières fonctionnement ou investissement - Accompagnement technique chargé d'intervention sociale et Pôle thématique parentalité - animation vie sociale- ado.	Création d'Espace de Vie Social (EVS) Nombre d' EVS Fréquentation des structures Nombre de bénévoles

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

Axe 1 : Accès aux droits

Objectif 1 : Développer l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Faciliter l'accès au numérique de manière à permettre aux habitants de faire valoir leurs droits, lutter contre le non recours Déploiement d'une itinérance de MSAP pour couvrir l'ensemble du territoire	Politique : Comité de pilotage Ctg Opérationnelle : Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés
Services mobilisés et responsables de l'action	**Jalons posés / Echéance de réalisation**
Communauté de commune : chef de projet Ctg	2022
Signataires sollicités - expertise	**Résultats attendus**
Caf Conseil Départemental	Simplifier l'accès aux droits Permettre aux familles d'accéder à leurs droits (mobilité – lutte non recours) Apporter un soutien à l'utilisation des outils numériques
Partenaires sollicités / associés - expertise	

Msa Conseil Départemental Les élus des communes Msap de Saulxures Sur Moselotte et de la Bresse (antenne) Pays de Remiremont Ccas de Gérardmer Services de la Préfecture des Vosges	Communication aux usagers des offres de services Adopter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur le territoire
Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
Communes de la communauté de communes : mise à disposition de locaux – mise à disposition de personnel – Actions de communication Caf : Chargée de mission relations partenaires et pilotages téléservices - Agents d'accueils itinérants du service Prestations – Formation des animateurs des MSAP - Appui technique du chargé d'intervention sociale - Aides financières Conseil Départemental : Schéma d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public des Vosges Accès aux droits Etat : Labellisation des MSAP sur la base d'une convention-cadre de partenariat signée - Financement du fonctionnement de la MSAP	Recensement des services accessibles aux habitants Nombre d'heures d'ouverture de la MSAP Maillage territorial Fréquentation des services Nombre d'actions de communication et suivi des moyens de communication (diversification, contenu)

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

Axe 2 : Enfance-Jeunesse

Objectif 1 : Développer une réponse globale aux besoins des familles en matière d'accueil des adolescents

<table>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</td></tr>
<tr><td>Répondre aux besoins des adolescents sur le territoire – Encourager leurs initiatives</td><td><u>Politique : Comité de pilotage Ctg</u>

<u>Opérationnelle :</u> Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Jalons posés / Echéance de réalisation</td></tr>
<tr><td>Communauté de commune : chef de projet Ctg</td><td>2020 -> 2023</td></tr>
<tr><td>Signataires sollicités - expertise</td><td rowspan="3">Résultats attendus

Assurer une offre de service à destination des adolescents sur le territoire

Prendre en compte les besoins des adolescents dans les domaines de la citoyenneté, du vivre ensemble, de l'autonomie et du numérique

Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes</td></tr>
<tr><td>Caf
Conseil Départemental</td></tr>
<tr><td>Partenaires sollicités / associés - expertise</td></tr>
<tr><td>Accueils de Loisirs Sans Hébergement
Ddcspp
Éducation Nationale
Espace de Vie Sociale</td><td></td></tr>
<tr><td>Moyens mobilisables financiers / matériels</td><td>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</td></tr>
<tr><td>Communes de la communauté de communes : mise à disposition du personnel, des locaux,</td><td>Nombre d'actions à destination des adolescents
Fréquentation des adolescents</td></tr>
</table>

Caf / Conseil Départemental : Schéma De Services aux Familles Plus particulièrement à la Caf : Prestations de services - Ps Jeune – Prestation aide au parcours du jeune - conseil technique et expertise du chargée de conseil et de développement – Référent thématiques pôle parentalité / animation de la vie sociale / ado. Plus particulièrement le Conseil Départemental : fond d'aide à l'insertion des jeunes - accompagnement des familles et ados et centre de planification et d'éducation familiale. La Msa : appel à projet jeunes – prestations de service	

AMBITION 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Favoriser l'implication des habitants

<table>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle</td></tr>
<tr><td>Mobiliser les habitants du territoire afin de faciliter ou de susciter leur implication dans la gouvernance ; l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'animation de la vie sociale.</td><td><u>Politique : Comité de pilotage Ctg</u>

<u>Opérationnelle :</u> Comité technique Ctg constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés</td></tr>
<tr><td>Services mobilisés et responsables de l'action</td><td>Jalons posés / Echéance de réalisation</td></tr>
<tr><td>Communauté de commune : chef de projet Ctg</td><td>2020 -> 2023</td></tr>
<tr><td>Signataires sollicités - expertise</td><td rowspan="3">Résultats attendus

Renouveler et redynamiser le bénévolat

Prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Le développement des liens sociaux sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble »</td></tr>
<tr><td>Caf
Conseil Départemental

Partenaires sollicités / associés - expertise
Centre de Ressources et d'Information pour les bénévoles de la ligue de l'enseignement ou de la fédération des foyers ruraux des Vosges
Conseil de développement de la communauté de communes
Les espaces de vie sociale</td></tr>
<tr><td>Moyens mobilisables financiers / matériels</td><td>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</td></tr>
<tr><td>Communes de la communauté de communes : mise à disposition de locaux – Campagne de communication
Caf : Prestation de service animation locale – Accompagnement technique par la Chargée d'Intervention sociale et la référente thématique pôle parentalité / animation de la vie sociale/ado
Conseil Départemental : Direction de la cohésion sociale et des ressources – Insertion et la direction de l'Action Sociale Territoriale - MSVS</td><td>Nombre de nouveaux bénévoles impliqués dans la gouvernance
Nombre de nouveaux bénévoles impliqués dans les actions/activités
Nombre d'actions de communication</td></tr>
</table>

Annexe 3 : Evaluation de la démarche CTG

Le diagramme en étoile (présenté à la fin du diagnostic) sera actualisé et joint au rapport d'évaluation chaque année

		Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats	Commentaires	Perspectives
Evaluation de la démarche	**Les réalisations**	Les éléments qui figurent dans le diagnostic partagé sont-ils adaptés et pertinents ?	Ressenti des acteurs locaux tout au long de la démarche Ensemble des éléments présents pour déterminer des champs prioritaires Réactualisation des données aisée ?			
		Des champs prioritaires ont-ils été identifiés?	Y a-t-il consensus ou pas?			
		La construction du plan d'actions a-t-elle été pertinente?	Ressenti des acteurs locaux			
		Avancée effective de la CTG	Respect des échéances inscrites au schéma de développement			

	Les moyens	Quelle est la place et la mobilisation des acteurs? (élus, administrateurs, habitants, associations, personnes ressources…)	Actions réalisées :			
		Y a t-il une clarification des différents niveaux d'implication des partenaires?	4 niveaux de participation: - l'information - la consultation - la concertation - la co-construction			
		Le pilotage et le fonctionnement des instances sont-ils efficaces?	Formalisation existante ? Calendrier identifié ? Quels outils de pilotage ont été mis en place?			
		Les moyens mobilisés sont-ils adaptés/adéquats? (humains, financiers, matériels)	Nombre de personnes mobilisées et temps passé			
		La communication	Existe-t-il un plan de communication? Place de la Caf dans ce plan Place du Cd 88 dans ce plan Place de la Cchv dans ce plan			
		La qualité des équipes et des intervenants	Compétences, qualifications, formations			

Annexe 4 : Liste des membres des instances de collaboration

Les membres du comité de pilotage de la CTG sont arrêtés comme suit :

Pour la communauté de communes :

- Monsieur Didier HOUOT, Président, et Maire de Vagney
- Madame Elisabeth KLIPFEL, Vice-Président en charge des Services à la population, et Maire de Champdray ;
- Madame Marie-Josèphe CLEMENT, Conseillère communautaire, et Maire de Cornimont ;
- Madame Laurence GOUJARD, Conseillère communautaire, et Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale de Gérardmer ;
- Madame Dorine ROBERT, Conseillère communautaire, et Adjointe aux affaires sociales et scolaires de Vagney.
- Madame Sophie THIRIET, Directrice Générale Adjointe des Services ;
- Madame Melissa GERARD, Responsable du Pôle Services à la population, et chef de projet Ctg
- Monsieur Laurent ANTOINE, Membre du Conseil de Développement ;
- Madame Lydie GEHIN, Membre du Conseil de Développement.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- Le Responsable du Service Action sociale,
- Le Responsable du Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons

Pour le Conseil Départemental des Vosges :

- Le Directeur de l'Enfance et de la Famille ou son représentant
- Le Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile ou son représentant
- Le Responsable territorial Enfance Famille ou son représentant
- Le Responsable de la Maison de la Solidarité et de la vie Sociale de Gerardmer ou son représentant

Les membres du comité opérationnel de la CTG sont arrêtés comme suit et sont mobilisés en fonction des thématiques abordées :

Pour la Communauté de communes :

- Madame Melissa GERARD, Responsable du Pôle Services à la population, et chef de projet Ctg
- « Les chefs de file », coordonnateurs relais « thématiques » du territoire
- Madame Sophie THIRIET, Directrice Générale Adjointe des Services ;

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- Le Responsable de Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons
- Le Chargé de Conseil et de Développement
- Le Chargé d'Interventions Sociales

Pour le Conseil Départemental des Vosges:

- Le Responsable de la Maison de la Solidarité et de la vie Sociale de Gerardmer ou son représentant

Annexe 5 : Echanges de données

néant

Annexe 6 : Annuaire de correspondance

Caf des Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
VILLECHENOUX	Nadine	Directrice Adjointe en charge de l'Action Sociale et Ressources Humaines	nadine.villechenoux@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 32
JOB	Chantal	Responsable du service Action Sociale	chantal.job@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 52 00
GOUGET	Sandra	Responsable Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons	sandra.gouget@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 29
NASIADKA	Rosa	Chargée d'interventions sociales	rosa.nasiadka@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 88 45
MATH	Christelle	Chargée de conseil et développement	christelle.math@cafepinal.cnafmail.fr	03 29 68 87 98

Conseil Départemental

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
MARTIN	Stéphane	Directeur de l'Enfance et de la Famille	smartin2@vosges.fr	06 29 94 29 32
CLEMENCE	Anne	Médecin départemental de la Pmi	aclémence@vosges.fr	03 29 29 88 42
HALLUITTE	Christine	Responsable Msvs Gérardmer	challuitte@vosges.fr	03 29 63 66 66
DIDIER	Marie Line	Référente Technique Msvs Gérardmer	mlmichel-didier@vosges.fr	03 29 63 66 66
PATRY	Hervé	Chargé mission solidarité et territoires	hpatry@vosges.fr	03 29 29 86 82
BAROTTE	Dominique	Responsable territorial enfance famille	dbarotte@vosges.fr	03 29 24 43 54

Mutualité Sociale Agricole

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
MERCIER	Muriel	Assistante sociale	mercier.muriel@lorraine.msa.fr	03 29 62 04 90

Communauté de communes

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
HOUOT	Didier	Président Cchv	didierhouot@outlook.fr	
THIRIET	Sophie	Directrice Générale des Services Adjointe	sthiriet@cchautesvosges.fr	03 29 27 29 04
GERARD	Mélissa	Chef de projet CTG	mgerard@cchautesvosges.fr	03.29.23.34.50
KLIPFEL	Elisabeth	Vice-Présidente commission services à la population	elisabeth88640@hotmail.fr	
CLEMENT	Marie Jo	Maire de Cornimont	Mj.clement@cornimont.fr	06 81 86 27 12
GOUJARD	Laurence	Adjointe Gérardmer	laurence.goujard@orange.fr	
ROBERT	Dorine	Adjointe Vagney	dorine.robert@gmail.com	

Conseil de Développement

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
ANTOINE	Laurent	Membre du Conseil de Développement	espaceculturetsocialdelapranziere@wanadoo.fr	
GEHIN	Lydie	Membre du Conseil de Développement	lydiegehin@orange.fr	

Annexe 7 : Note d'accompagnement Vulnérabilité des territoires Diagnostic social (élaboration des diagrammes en étoile)

Cadrage

L'objectif, à partir d'indicateurs, est de permettre à la Caf d'analyser et de comparer la vulnérabilité de leurs territoires à l'aide d'une représentation graphique de type diagramme en étoile.

Un territoire vulnérable est défini comme étant plus en difficulté par rapport aux autres territoires en fonction d'indicateurs élaborés au regard des domaines d'intervention de la Caf.

Les indicateurs de vulnérabilité

Méthodologie :

Afin de représenter les indicateurs choisis sur un diagramme en étoile, une méthode de valorisation a été définie.
Il a été choisi de centrer (enlever la moyenne) les valeurs de chaque indicateur et de les réduire (diviser par l'écart type). La moyenne est retirée afin d'avoir toutes les données centrées sur le même point : zéro et de pouvoir les comparer (si la valeur est supérieure à zéro alors le territoire est plus en difficulté que l'ensemble des territoires). Le fait de les réduire permet de diminuer la dispersion (impact des valeurs très fortes ou très faibles).
Le fait de les centrer et de les réduire permet de comparer des variables qui n'ont pas la même unité de valeur.

Données / Indicateurs :

Les indicateurs de vulnérabilité ont été définis.

Enfance/jeunesse :

Taux d'évolution du nombre de familles CAF : Evolution du nombre de familles Caf (allocataires avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale) entre le 31.12.2012 et le 31.12.2016.

Taux d'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans : Evolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2012 et le 31.12.2016. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre d'enfant(s) CAF de moins de 3 ans entre le 31.12.2012 et le 31.12.2016.

Part des enfants de moins de 3 ans en 2016 : Pourcentage des enfant(s) de moins de 3 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf 31.12.2016.

Part des enfants de 3-17 ans en 2016 : Pourcentage des enfant(s) de 3-17 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf 31.12.2016.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2016 : (nombre de places offertes par les assistantes maternelles au 31.12.2015 + nombre de places offertes en structures d'accueil agréées pour les moins de 3 ans en 2015 + nombre de places offertes par les assistantes maternelles au 31.12.2015 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG structure au 31.12.2015 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG domicile au 31.12.2015 + nombre d'enfants bénéficiaires micro crèche PAJE au 31.12.2015) / Nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31.12.2015.

Remarque : Pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le niveau de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Taux d'évolution du nombre de familles avec enfants de 3 à 11 ans avec un QF inférieur à 640€ entre 2012 et 2016 : Evolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2012 et le 31.12.2016 en lien avec la tarification des ALSH. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre de famille d'enfant(s) CAF de 3-17 ans avec un quotient familial inférieur à 640€ entre le 31.12.2012 et le 31.12.2016

Vulnérabilité sociale :

Taux d'activité Caf : Population allocataire active occupée (hommes et femmes, allocataires et conjoints) rapportée à la population des allocataires et conjoints au 31.12.2016.
Remarque : Pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le taux d'activité Caf est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Part des allocataires sous le seuil de bas revenus : Part des allocataires appartenant a la population de référence (ensemble des allocataires hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée) pour lesquels le Revenu par Unité de Consommation est inférieur au seuil de bas revenus (= 60% de la médiane du RUC) au 31.12.2014.

Part des familles monoparentales : Pourcentage de familles monoparentales parmi les familles allocataires Caf au 31.12.2016.

Part des allocataires minima sociaux en 2016 : Nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.2016 rapporté au nombre total d'allocataires.

Logement :

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (prive et social) ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% : Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif prive ou social dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal a 30% au 31.12.2016.

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% : Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30% au 31.12.2016.

Taux d'impayés de loyer : Nombre d'impayés de loyer recensé sur 2016 rapporte au nombre de bénéficiaires d'une aide au logement au 31.12.2016.

Annexe 8 : Délibération du Conseil Communautaire

Annexe 9 : Délibération de la commission permanente du conseil Départemental des Vosges